

LE RÈGLEMENT XVII (1912-1927)

Gaétan Gervais

Le « Règlement XVII » est un arrêté du ministère de l'Éducation de l'Ontario, adopté en 1912 et visant à éliminer l'*enseignement en français* dans les écoles de la province. Il suscita chez les « Canadiens-Français d'Ontario » une vive réaction.

Selon le point de vue, le conflit a l'apparence d'un affrontement scolaire, ethnique, politique, idéologique ou religieux. Cette diversité des interprétations traduit bien la complexité de la question. Car justement, la lutte scolaire autour du Règlement XVII s'explique par la convergence de plusieurs antagonismes : l'opposition idéologique entre nationalistes et impérialistes; la crainte des Ontariens anglo-protestants devant l'immigration franco-catholique; les vieilles rivalités entre les orangistes (Irlandais protestants) et les catholiques; les luttes cléricales entre catholiques français et irlandais; la divergence d'intérêts politiques partisans.

Les Canadiens-Français de l'époque croyaient livrer le plus récent combat du Canada français pour faire reconnaître partout au pays ses droits linguistiques et culturels. Aujourd'hui, à en juger par l'importance que les écrits franco-ontariens lui accordent, cet ancien document administratif occupe une place éminente dans l'imaginaire de l'Ontario français. En effet, le conflit de quinze ans (1912-1927) qui suivit l'imposition du Règlement XVII a pris, dans la mémoire collective, les proportions d'une bataille épique où se joua la survie même de la communauté. Ainsi, la lutte contre le Règlement est devenue une manière d'« acte fondateur » de la communauté franco-ontarienne¹.

1 Partant du point de vue que la « crise du Règlement XVII » fut à la fois un conflit ethnique, religieux, politique et scolaire, le présent texte propose une vue

A. Le prélude des hostilités (1885-1912)

Le premier facteur qui a préparé la crise du Règlement XVII, c'est la mise en place, au siècle dernier, d'un régime complet d'écoles contrôlées et financées par l'État ontarien. En deuxième lieu, le conflit résulte des revendications de plus en plus pressantes de la communauté canadienne-française pour le respect de ses droits scolaires, mouvement qui atteint un sommet en 1910 avec la fondation de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO). Enfin, une dynamique d'affrontement entre les intérêts ethniques et religieux, notamment les rivalités entre catholiques irlandais et français, rendit la crise inévitable.

1. Le régime scolaire ontarien (1807-1912)

En 1791, la « province de Québec » fut divisée pour former, à l'ouest, le Haut-Canada et, à l'est, Bas-Canada, chaque colonie possédant son propre gouvernement, dominé dans un cas comme dans l'autre par le gouverneur, son Conseil exécutif et leurs alliés nommés du Conseil législatif, laissant l'Assemblée législative élue avec peu de pouvoirs. En 1807, le gouvernement du Haut-Canada adoptait une première loi scolaire pour l'attribution de fonds aux *grammar schools*, des écoles de second niveau correspondant, grossièrement, aux futures « écoles secon-

d'ensemble de la question. L'objectif, ici, n'est donc ni de proposer une nouvelle « interprétation », ni de vérifier une nouvelle « hypothèse » pour expliquer le très célèbre Règlement XVII. L'approche est donc narrative, sans l'alourdissement d'un appareil de notes critiques renvoyant à des sources plutôt connues. La documentation qui a servi à la rédaction provient des sources primaires imprimées (gouvernementales surtout) et des nombreuses études secondaires, énumérées dans la bibliographie qui ferme l'article. Pour ces raisons et faute d'espace, l'article n'aborde pas la question historiographique, sujet qui mériterait certes une analyse à part. Si beaucoup d'auteurs ont parlé du Règlement XVII, il manque pourtant une synthèse commode rappelant les faits et gestes entourant le Règlement, y compris le rôle de certaines personnalités très admirées en Ontario français. Bref, le présent texte espère tout simplement répondre à la question suivante : « qu'est-ce que le Règlement XVII ? »

dares ». À raison d'une école par comté, il est facile de comprendre que ces établissements subventionnés n'étaient destinés qu'au petit nombre. Neuf ans plus tard, en 1816, l'Assemblée législative adoptait une *loi des écoles communes*, accordant des subventions aux *common schools*, c'est-à-dire aux écoles de premier niveau qui, elles, visaient à rejoindre une plus grande clientèle.

À la suite des troubles » de 1837 dans les deux Canadas, Londres envoya lord Durham faire enquête. Dans son célèbre rapport de 1839, ce libéral recommandait que le gouvernement impérial accordât à l'Assemblée législative élue le contrôle des affaires locales, c'est-à-dire la « responsabilité ministérielle ». Pour éviter qu'une majorité *canadienne* (c'est-à-dire *canadienne-française*) ne s'emparât du pouvoir dans le Bas-Canada, Durham proposait aussi de réunir, sous un même gouvernement, les deux colonies séparées depuis 1791. Londres refusa la *responsabilité ministérielle*, mais procéda, après quelques consultations, à restaurer l'unité des deux Canadas. À l'époque du Canada-Uni (1841-1867), le Haut et le Bas-Canada évoluèrent donc sous un même gouvernement colonial, avec sa capitale ambulante (Kingston, Montréal, Toronto, Québec, Ottawa). Chaque section conservait cependant son propre système scolaire, de sorte qu'au moment de la Confédération, qui rétablissait les deux provinces de l'Ontario (Haut-Canada) et du Québec (Bas-Canada), le système scolaire ontarien fonctionna sans solution de continuité.

En cet âge prédémocratique, le gouvernement colonial ne reconnaissait pas pleinement les obligations de l'État dans la scolarisation de la jeunesse. Mais cette idée faisait son chemin, avec ses deux corollaires, la gratuité scolaire et la fréquentation obligatoire. Ces objectifs furent au coeur des préoccupations d'Egerton Ryerson, reconnu comme le *fondateur* du régime scolaire ontarien. Responsable de l'éducation dans le Haut-Canada de 1844 à 1876, il fut le maître d'oeuvre d'un régime scolaire qui dure encore. Ayant étudié les systèmes scolaires de pointe en Europe et aux États-Unis, Ryerson voulut généraliser l'éducation, l'étendre à tous les enfants de la province, améliorer la qualité de

l'enseignement, établir une école normale pour la formation des enseignants, n'autoriser l'usage que des manuels approuvés et conformes aux programmes d'enseignement adoptés par les autorités gouvernementales. Or cette démocratisation de l'enseignement supposait un réseau complet d'écoles publiques, aptes à fournir à l'ensemble de la population ontarienne un régime scolaire *gratuit et obligatoire*.

Le besoin de scolarisation, au siècle dernier, répondait déjà aux impératifs du développement économique et social de l'Ontario. En outre, le gouvernement voulait utiliser l'école comme mécanisme d'intégration sociale, forçant les immigrants et les Canadiens-Français à s'éduquer en anglais, afin de connaître et d'utiliser cette langue. Au début du XX^e siècle, le visage de l'Ontario changeait à cause des vagues d'immigrants non britanniques, arrivés dans les décennies précédentes et encore mal assimilés. Beaucoup d'Anglo-Ontariens craignaient l'altération du caractère britannique et protestant de « leur » province. Ainsi, la croissance rapide de la population française, passée de cent mille en 1881 à deux cent mille en 1911, ne manqua pas d'inquiéter intellectuels, journalistes et politiciens. En ajoutant à ces considérations les tensions permanentes qui opposaient le Canada français, avec son idéologie nationaliste, et le Canada anglais, dominé par des courants impérialistes, les conditions nécessaires étaient réunies pour un affrontement autour des écoles françaises de l'Ontario.

Le succès des politiques d'éducation en Ontario passait par l'*uniformisation*, c'est-à-dire par l'imposition de normes provinciales. Ainsi prit naissance l'idée qu'il ne devait exister en Ontario qu'*un seul régime scolaire*. Or deux obstacles ont contrecarré ce rêve d'un système unique : les écoles séparées (confessionnelles) et l'enseignement en français.

Dès 1841, la nouvelle Assemblée législative du Canada-Uni, dans le but de mettre un peu d'ordre dans les régimes scolaires du Haut et du Bas-Canada, adoptait une première *loi scolaire*. Entre autres choses, cette législation permettait aux contribuables ne partageant pas les *idées religieuses* de la majorité, d'ouvrir des écoles dissidentes, bientôt appelées des

écoles séparées. Une nouvelle loi scolaire de 1843, subséquemment modifiée à plusieurs reprises, ne s'appliquait qu'au Haut-Canada. Les lois de 1841 et 1843 procurent le fondement juridique des *écoles séparées* de l'Ontario. Après une certaine agitation autour des écoles séparées, survenue dans les années 1850, la *loi Scott*, adoptée en 1863, clarifiait le statut de ces écoles séparées (confessionnelles) et définissait les modalités de leur création. Par bonheur pour les catholiques de l'Ontario, voici que la loi constitutionnelle de 1867 créant la Confédération, l'*Acte de l'Amérique du nord britannique*, contenait une clause (numéro 93) garantissant les droits scolaires existant au moment de l'union. De la sorte, les écoles séparées de l'Ontario reçurent une protection constitutionnelle toujours en vigueur, malgré des velléités périodiques de les éliminer (par la Protestant Protective Association et la Equal Rights Association à la fin du siècle dernier, par la Commission Hope en 1950, par les loges orangistes depuis toujours). En Ontario, malgré qu'en aient certains tenants du système unique, il existe de fait *deux systèmes* d'écoles.

Mais existe-t-il un *système d'écoles françaises* ? C'est à cette question que prétendait répondre le Règlement XVII (1912), dont les premiers mots sont : « There are only two classes of Primary Schools in Ontario : - Public Schools and Separate Schools ». Mais, se rendant aussitôt à l'évidence, cette première phrase continuait, « but, for convenience of reference, the term English-French is applied to those schools of each class annually designated by the Minister for inspection ». En fait, ces *écoles anglaises-françaises*, c'est-à-dire *bilingues*, existaient depuis longtemps. La première école française en Ontario, ouverte à L'Assomption du Détroit (Windsor) en 1786, avait tôt disparu, mais en 1845, les Soeurs Grises de la Croix, tout juste arrivées à Ottawa, ouvraient une école pour filles. Dans les décennies suivantes, plusieurs autres écoles *bilingues* ouvrirent dans les comtés où vivaient des populations canadiennes-françaises, principalement dans le Sud-Ouest (comtés d'Essex et de Kent) et dans l'Est (comtés de Russell, de Prescott et de Carleton).

Le gouvernement a toujours reconnu la primauté du droit des parents dans l'éducation de leurs enfants, principe respecté

par la création de commissions scolaires locales responsables, dans les limites prescrites par Toronto, du choix des enseignants et de l'administration matérielle des écoles. Or la loi scolaire, à l'époque de l'Union (1841-1867), n'imposait à personne une langue d'enseignement, cette décision appartenant aux parents et au surintendant de l'éducation. Ryerson, qui s'opposait personnellement au système des écoles séparées parce qu'elles constituaient à ses yeux un système parallèle inutile, n'hésita jamais à reconnaître le droit d'enseigner *en français*, affirmant clairement que le français était une « langue reconnue du pays, au même titre que l'anglais ». Dans cet esprit, les autorités permirent en 1851 que les candidats subissent leur examen d'aptitude pédagogique dans leur langue (français, anglais, allemand), permission confirmée en 1858 et reconfirmée en 1871. Cette tolérance fut maintenue après 1867, Ryerson assurant la transition de régime en continuant de diriger le système scolaire jusqu'à sa retraite en 1876. Au fait, il put même consolider son oeuvre dans une législation importante, la *loi scolaire de 1871*, qui fixa pour un siècle les principales caractéristiques du système ontarien d'éducation.

Le régime scolaire ontarien se divise alors en trois paliers (le primaire, le secondaire et l'universitaire), les deux premiers évoluant sous la haute surveillance de Toronto qui exerça son contrôle grâce à un réseau serré d'inspecteurs d'écoles. Ces derniers, travaillant avec les commissions scolaires locales, veillaient à l'application des directives provinciales (critères d'embauche, approbation des manuels, programmes d'étude, financement). Les commissions qui manquaient de docilité aux normes provinciales risquaient de perdre leurs subventions gouvernementales.

La création d'un ministère de l'Éducation, en 1876, lors du départ de Ryerson, donna au gouvernement un nouvel outil pour faire appliquer ses politiques scolaires. En 1885, sous le gouvernement libéral d'Oliver Mowat (premier ministre de 1872 à 1896), le ministère de l'Éducation mit en place sa politique d'imposer l'enseignement *de l'anglais* dans toutes les salles de classe de la province. Cette directive parut raisonnable à tous. Le

gouvernement prenait ainsi une première mesure pour faire de l'anglais la langue d'usage de tous les enfants ontariens. Mais la mise en oeuvre de cette politique supposait la disponibilité d'institutrices et d'instituteurs, tant religieux que laïcs, aptes à enseigner la langue anglaise. Ce qui posa directement la question des brevets d'enseignement.

Durant les années 1880, une campagne anti-catholique et anti-française battait son plein en Ontario, attisée par le fanatisme des journaux torontois, le *Globe* et le *Mail*, par les loges orangistes et par des groupes tels que la Equal Rights Association et la Protestant Protective Association. Le chef du parti conservateur provincial, William Meredith, encouragea ces attaques contre les écoles catholiques et françaises et, en mars 1889, il ne manqua pas d'appuyer ses députés partis en croisade contre les écoles catholiques, surtout les écoles françaises. Ils proposaient à l'Assemblée législative de l'Ontario d'abolir carrément les écoles françaises. Cependant, le premier ministre Mowat fit valoir que les Canadiens-Français avaient le Canada tout entier pour pays. Pour ramener un peu de calme, le ministre de l'éducation, George W. Ross, nomma une commission d'enquête (composée de J.J. Tilley et des révérends Alfred Reynar et D.D. McLeod) pour vérifier si les écoles de Prescott et de Russell respectaient les règlements du ministère. Les enquêteurs trouvèrent 28 écoles en violation des règlements, alors que seulement 17 donnaient satisfaction. Les enquêteurs de 1889 notèrent aussi que dans 18 écoles, les enfants ne connaissaient à peu près pas d'anglais. Leur rapport recommandait d'ouvrir une école modèle de formation pour montrer aux institutrices et instituteurs de langue française comment enseigner l'anglais. Le gouvernement mit dix ans avant de créer une telle école.

La première mesure vexatoire survint en 1890, quand le ministère de l'Éducation décréta que *toutes les matières* devaient s'enseigner *en anglais*. Une échappatoire permettait cependant aux inspecteurs des écoles bilingues d'autoriser l'enseignement en français *pour les enfants qui ne comprenaient pas l'anglais*. Une conséquence importante de cette politique, c'est qu'un grand nombre d'écoles publiques bilingues se transformèrent en écoles

séparées bilingues. Plusieurs croyaient à l'époque que les écoles séparées n'étaient pas soumises aux règlements de Toronto; en tout cas, elles étaient moins surveillées. En outre, les évêques catholiques n'auraient jamais permis, croyait-on, la présence d'inspecteurs protestants dans des écoles catholiques. C'est ainsi que les catholiques français et les catholiques irlandais se retrouvèrent de plus en plus, comme à Ottawa, dans un même conseil scolaire (on disait à l'époque « commission scolaire »).

En 1901, le ministère rappela à nouveau le règlement de 1890, mais en y ajoutant cette fois des directives détaillées sur la manière d'apprendre l'anglais aux élèves de langue française. Car il faut bien dire que la plupart des écoles anglaises-françaises échappaient toujours au règlement de 1890, sans que le gouvernement ne semblât s'en soucier beaucoup. Grâce à la complaisance des inspecteurs bilingues, l'enseignement *en français* continuait. À cet égard, le témoignage du premier ministre George Ross (1899-1905) est intéressant. Il écrivit au *Globe*, le 30 octobre 1912 : « In an experience of 16 years as Minister of Education, I was brought into close contact with the French population of Ontario, as well as with their clergy and Bishops, and while all desired and were anxious that every French child should learn English, they were equally anxious that instruction should be given in French to the same extent as in English by competent teachers. This request appeared to me quite reasonable and just to the children of French origin ». Ces paroles arrivaient quelques mois après l'adoption du Règlement XVII.

Le statut juridique de ces écoles *bilingues* manquait de clarté. Puisque ces écoles existaient avant 1867, jouissaient-elles des mêmes garanties que les écoles séparées ? Les chefs franco-ontariens l'affirmaient. À l'époque du Règlement, les porte-parole canadiens-français tentèrent, mais en vain, de convaincre les tribunaux anglais que leur droit à l'école française reposait sur des *droits historiques*, sur le *statut de peuple fondateur* des Canadiens-Français, sur des *principes de justice naturelle* et sur le *droit des parents* à choisir l'éducation de leurs enfants. En fait, les Franco-Ontariens ont dû attendre la Charte

canadienne des droits et libertés, en 1982, pour obtenir, à l'article 23, la reconnaissance explicite d'un *droit* à des écoles françaises.

C'est la question des diplômes qui, au début de ce siècle, préoccupa surtout le monde de l'enseignement français en Ontario. Certains enseignants ne détenaient que des brevets du Québec, non reconnus en Ontario. Aussi, beaucoup de ces enseignants appartenaient à des communautés religieuses qui souhaitaient se faire exempter de l'obligation de détenir un brevet de l'Ontario. Mais le gouvernement insistait pour que les commissions scolaires n'embauchassent que des enseignants en possession d'un certificat reconnu. En 1900, le ministre de l'Éducation, R. Harcourt, constatait que les divers efforts pour améliorer l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises n'avaient pas donné des résultats satisfaisants. Dans un premier temps, le gouvernement mit sur pied des *écoles modèles* habilitées à délivrer des certificats de deuxième ou de troisième classe (Plantagenet en 1899, puis Vankleek-Hill, Sturgeon-Falls et Sandwich, plus tard Embrun). Mais seules les écoles normales, anglaises, pouvaient délivrer des diplômes de première classe. La première école normale de langue française n'ouvrit, à l'université d'Ottawa, qu'en 1923.

En 1904, l'accréditation du personnel enseignant religieux donna lieu à un débat animé. La commission scolaire d'Ottawa ayant approuvé un projet de construire une école dont on entendait confier la direction aux frères des écoles chrétiennes, les adversaires du projet protestèrent que les frères ne possédaient pas les diplômes requis. Or la loi Scott de 1863, garantie par l'article 93 de la Confédération, déclarait que « persons qualified by law as Teachers, either in Upper or Lower Canada, shall be considered qualified Teachers for the purposes of this Act ». La province avait-elle alors le droit de supprimer cette clause ? La réponse du Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, en 1906, fut que les religieux québécois arrivés depuis 1867 devaient obtenir les qualifications exigées par la loi ontarienne. Les inspecteurs canadiens-français entreprirent dans l'année même des démarches pour fonder une association de l'enseigne-

ment bilingue, tandis que le gouvernement cherchait des accommodements.

Cette question de la formation pédagogique mettait en cause la qualité de l'enseignement dans les écoles anglaises-françaises, ou *bilingues*. En mars 1907, l'inspecteur Téléphore Rochon organisait un *congrès pédagogique* dont les participants, des instituteurs bilingues, réclamèrent des inspecteurs bilingues pour les écoles bilingues. Une délégation fut chargée de faire connaître ces résolutions au ministre de l'éducation. En 1907, il établissait à Ottawa une *English-French Model School*, institution qui déménagea en 1911 à la maison-mère des Soeurs Grises de la Croix.

De son côté, le ministère chargea l'inspecteur F.W. Merchant, le 30 octobre 1908, de faire enquête sur les écoles anglaises-françaises de l'Est. Dans son rapport « confidentiel », Merchant, qui avait reçu l'aide des deux inspecteurs bilingues (Aurélien Bélanger et V.H. Gaboury), constatait que ces *écoles anglaises-françaises* manquaient « d'efficacité » (« *Report on English-French Schools in the Ottawa Valley* »). Merchant notait en effet dans son rapport que « the atmosphere of the schools is undoubtedly French », mais le document était plutôt sympathique aux écoles anglaises-françaises. Le document « confidentiel » ne resta pas secret longtemps. Les loges orangistes s'intéressaient beaucoup aux écoles françaises de l'Est depuis que le député Damase Racine avait proposé, en 1909, d'augmenter les subventions aux écoles séparées. Les loges orangistes découvraient à leur grande horreur que des écoles bilingues continuaient de fonctionner en Ontario, même au détriment de l'anglais.

2. L'Association canadienne-française d'éducation (1910)

Depuis 1865, à travers l'Amérique du Nord, se réunissaient, sous l'impulsion des sociétés Saint-Jean-Baptiste, des *conventions nationales*. En septembre 1908, le nouvel hebdomadaire de Hawkesbury, *Le Moniteur*, publiait des textes en faveur de l'union des Canadiens-Français d'Ontario : « L'avenir de notre race dans Ontario dépend de l'éducation que recevront les petits Canadiens-Français, c'est là un fait certain ». Le 18 décembre, le curé

de Fournier, l'abbé A. Beausoleil, proposait dans un article signé « J.B. Ontario », la tenue d'un *Congrès des Canadiens-Français d'Ontario*. L'inspecteur Aurélien Bélanger convoqua, le 28 décembre 1908, une rencontre qui, comme plusieurs autres, eut lieu dans les locaux de l'Union Saint-Joseph du Canada, à Ottawa. On chargea d'abord le juge A. Constantineau et le curé A. Beausoleil de rédiger une lettre invitant les principaux citoyens des environs d'Ottawa à une réunion qui eut finalement lieu le 24 janvier 1909, en présence de nombreuses personnalités religieuses et politiques. Le *Comité du Congrès* décida de « consulter le plus grand nombre possible de nos compatriotes dans l'Ontario ». Les réponses furent très favorables, comme on le constata lors de l'assemblée du 4 mai 1909 à Ottawa. On mit sur pied plusieurs comités (éducation, intérêts généraux, publicité, statistiques, finances, organisation, réception). Un *Mémoire*, diffusé à des milliers d'exemplaires, convoqua toutes les paroisses canadiennes-françaises de l'Ontario à Ottawa, le 18 janvier 1910. Dans chaque région, des assemblées désignèrent leurs représentants au *Congrès des Canadiens-Français d'Ontario*. Le *Comité de l'éducation* envoya en province un questionnaire afin de recueillir des statistiques sur la population française, sur les écoles, sur l'agriculture et l'industrie, enfin sur l'action sociale.

On attendait 300 délégués, il en vint 1200. Les sessions du « Congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario » se déroulèrent dans les locaux du Monument National d'Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910. Cette rencontre occupe dans l'histoire de l'Ontario français une place importante parce qu'on y fonda l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), que le Règlement XVII allait bientôt projeter au coeur de la tourmente politique. Dans sa préface au *Rapport du Congrès*, l'abbé A. Beausoleil rappelle que cette rencontre, qu'on croyait tout juste digne « à charmer les sombres rêveries de sociologues en détresse », s'était réalisée « par une disposition providentielle des esprits et des choses ». Cette rencontre posait un jalon historique, suscitait un « réveil national » de « la race française en ce pays » pour arrêter « l'anglification » et pour favoriser la cohésion chez les Canadiens-Français d'Ontario, union d'autant plus nécessaire que « nos frères de la province de

Québec ignorent généralement la situation plus que difficile qui nous est faite dans Ontario ». Selon le compte rendu du Congrès de 1910, Beausoleil résumait ainsi son point de vue :

Nous sommes plus de 235,000 Canadiens-Français ici sur le sol d'Ontario; nous y sommes pour y rester; nous y sommes pour y vivre en citoyens paisibles mais déterminés à garder le précieux héritage de nos traditions nationales, notre langue, notre foi; les luttes ne nous feront pas peur, pas plus que les tracasseries administratives n'amoindriront la ferveur de nos réclamations; nous sommes unis à tout jamais; nous formons bloc; désormais, nos sympathies et nos votes iront du côté où nous trouverons justice et bienveillance.

Le congrès commença, après une leçon d'histoire servie par l'oblat Louis Le Jeune, sur des protestations de soumission au pape (« Humblement prosterné aux pieds de Sa Sainteté, le Congrès d'Éducation [...] proteste de sa soumission absolue au Saint-Siège ») et au roi (« son inaltérable loyauté et l'hommage de son absolu dévouement à Sa Personne et à l'Empire »). Il fut beaucoup question d'éducation, mais aussi de la fondation d'un journal. Car on entendait le mot *éducation* dans « toute son ampleur et son étendue », embrassant « une série de questions multiples qui intéressent notre foi, notre nationalité et notre vie sociale ». On parla de tempérance, de colonisation, du travail des chantiers et de l'éducation dont la base devait être la culture intellectuelle, morale, religieuse. Le congrès reçut des rapports des comités, en discuta, écouta des discours et adopta des résolutions.

On discuta enfin de la fondation d'une association provinciale, d'un « regroupement compact, solide et permanent de tous nos compatriotes d'Ontario en un bloc national ». La dernière séance du Congrès, l'après-midi du 20 janvier, fut consacrée aux statuts de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), avec son énorme *bureau* comprenant vingt-cinq membres choisis dans la région d'Ottawa, tous les présidents de sections, tous les curés canadiens-français de la province, tous

les professeurs de langue française de l'université d'Ottawa, les supérieurs de l'Académie La Salle et des autres institutions religieuses enseignantes, les inspecteurs canadiens-français, les prélats romains, les évêques, les archevêques, les députés et les anciens députés de l'Ontario français. À la tête de l'exécutif, heureusement moins nombreux que le bureau, on nomma le sénateur N.-A. Belcourt président et, aux deux vice-présidences, le député de Sturgeon-Falls, A. Aubin, et G.W. Séguin, d'Ottawa, qui était aussi trésorier. C.A. Séguin devenait secrétaire.

Dans le coeur des orangistes, ce réveil catholique et français sema la consternation. Ils exigeaient que le gouvernement abolît toutes les écoles anglaises-françaises et interdît tout enseignement en français. Dès le 9 février 1910, avant même que l'ACFEO n'ait soumis ses demandes, une délégation de 60 personnes provenant de Grandes Loges Orangistes de l'Est et de l'Ouest de l'Ontario, rencontrait le premier ministre James P. Whitney pour lui remettre une série de déclarations assermentées attestant que les écoles anglaises-française ignoraient la loi sur l'enseignement en anglais et que certaines faisaient même l'enseignement du catéchisme. Le 18 février, la délégation de l'ACFEO, dirigée par le député A. Aubin, rencontrait à son tour le premier ministre pour lui proposer d'agir immédiatement dans le sens des recommandations du Congrès de 1910.

La stratégie de l'ACFEO était d'*améliorer le système des écoles bilingues* en augmentant la qualité de l'enseignement. L'Association avait demandé de rencontrer le ministre de l'Éducation pour lui présenter les résolutions du congrès, mais le gouvernement refusait que la délégation comprenne un inspecteur d'écoles. L'ACFEO demandait la reconnaissance officielle des écoles bilingues, elle réclamait que l'enseignement en français se prolongeât au palier secondaire, elle exigeait que l'inspection des écoles bilingues relevât des inspecteurs bilingues, enfin elle voulait une formation pédagogique adéquate. En juin 1910, le premier ministre James P. Whitney déclara reconnaître la légitimité des demandes de l'ACFEO et croire qu'on pourrait accommoder ces demandes dans le cadre de la loi existante. Quelques mois plus tard, le ministre demandait à

Merchant de faire une nouvelle étude des écoles anglaises-françaises, mais de toute la province cette fois, et de soumettre un rapport sur la situation qui prévalait dans ces écoles. Ce rapport prit un an et demi.

Ces revendications canadiennes-françaises alertèrent les orangistes et les députés protestants dont l'agitation compromit le projet de Whitney d'augmenter les subventions aux écoles séparées. Au printemps de 1910, le premier ministre informa donc les évêques catholiques que les demandes de l'ACFEO remettaient en cause l'augmentation éventuelle des subventions aux écoles catholiques. Désormais, les évêques irlandais furent les adversaires de l'ACFEO, l'accusant de nuire aux écoles séparées catholiques. Michael Fallon (évêque de London), Hugh Gauthier (archevêque d'Ottawa) et D.J. Scollard (évêque de Sault-Sainte-Marie) eurent l'ACFEO à l'oeil. Dès septembre 1910, Fallon obligeait les communautés religieuses de son diocèse de cesser d'enseigner en français (directive qu'il nia par la suite avoir émise). Tous ces prélats avaient rendez-vous en septembre, à Montréal, au Congrès eucharistique. Quand un cardinal anglais (Bourne) proposa que l'anglais devienne la langue de l'Église sur le continent nord-américain, Henri Bourassa lui servit une cinglante réplique. Les évêques ontariens furent outrés par cet insolent nationalisme canadien-français, se jurant bien d'y mettre fin chez eux, à défaut de pouvoir l'arrêter à Montréal.

3. La conjoncture politique (1910-1912)

Les revendications de l'ACFEO tombèrent donc dans l'oreille d'un sourd. Car le gouvernement Whitney ne souhaitait pas améliorer le système d'écoles françaises, mais l'éliminer. Depuis 1905, l'Ontario vivait sous un gouvernement conservateur, le premier depuis la Confédération. Le chef du parti conservateur, James P. Whitney, avait réussi à former une coalition qui, pour la première fois, incluait des Irlandais catholiques, représentés au cabinet par J.J. Foy. De nouvelles victoires électorales en 1908, 1911 et 1914 confirmèrent la stratégie électorale de Whitney qui, à titre de député dans les années 1890, avait réclamé des écoles exclusivement anglaises en Ontario. Pour

une fois, les orangistes et les Irlandais catholiques se retrouvaient autour de la même table.

Sur la scène fédérale, par contre, les libéraux de Wilfrid Laurier régnaient depuis 1896. Pris entre les promoteurs de l'Empire et les tenants du nationalisme canadien-français, Laurier avait fini par se faire des ennemis de part et d'autre, Henri Bourassa, principal chef nationaliste, avait rompu ses liens avec les libéraux et dirigeaient depuis Montréal des campagnes incessantes contre le gouvernement de Laurier. Pour mieux faire connaître ses opinions, il avait aussi fondé en 1910 le quotidien *Le Devoir*. Aux élections fédérales de 1911, les libéraux durent défendre leur projet, très contesté, d'un traité de réciprocité avec les Américains, proposition qui divisa les rangs du parti. Au Québec, les nationalistes firent une alliance avec les conservateurs. Bref, aux élections de 1911, Laurier fut défait et Robert Borden devint premier ministre du Canada.

Les conservateurs provinciaux suivaient les événements à Ottawa et flairaient la défaite de leurs adversaires. Le 11 mars 1911, un député ultra-conservateur, Howard Ferguson, futur premier ministre provincial (1923-1930), proposa que l'Assemblée législative de l'Ontario déclarât que seul l'anglais était langue d'instruction en Ontario. Le premier ministre Whitney en profita pour affirmer qu'il n'existait en Ontario « no such thing as a bilingual school ». Mais pour ne pas embarrasser les conservateurs du Québec, alors en recherche d'une alliance avec les nationalistes canadiens-français, Ferguson se contenta d'une résolution disant que l'anglais était la langue d'instruction, « sauf dans les endroits où, selon le ministre, cela est impraticable parce que les étudiants ne parlent pas l'anglais ». En somme, il réitérait le règlement de 1890 avec son échappatoire.

À la fin de 1911, il y eut aussi des élections provinciales. La campagne permit au procureur-général J.J. Foy de déclarer à Toronto, le 20 novembre 1911, que seul l'anglais devait être enseigné dans les écoles de la province. L'ACFEO protesta, mais les loges orangistes, elles, adoptèrent des résolutions appuyant ce procureur-général irlandais catholique. Dans les jours qui suivirent la réélection du gouvernement conservateur, l'évêque

de London, Michael Fallon, écrivit aussitôt au gouvernement, le 2 janvier 1912, pour insister que seul l'anglais devait être utilisé dans les écoles, notant que « The greatest enemies of primary education in this province to-day are the bilingual school inspectors, certain trustees and certain other narrow local influences ». Il parlait à mot couvert de ses anciens ennemis, les nationalistes canadiens-français d'Ottawa. Fallon, ancien vice-recteur de l'université d'Ottawa, avait dû quitter ses fonctions après que les oblates canadiens-français eussent décidé, en 1898, de réintroduire le français dans leur université, unilingue anglaise depuis 1874. Exilé aux États-Unis pendant près d'une décennie, Fallon revint en 1909 occuper le siège épiscopal de London où sa hargne contre les catholiques canadiens-français d'Ottawa trouva enfin un exutoire.

Au printemps, le chef de l'Opposition, N. W. Rowell, demandait comment le gouvernement pouvait dire qu'il n'y avait pas d'écoles bilingues en Ontario et en même temps payer des salaires à trois inspecteurs d'écoles bilingues. Selon Rowell, l'enfant canadien-français devait apprendre l'anglais, mais aussi le français. Le député conservateur d'Ottawa-Est, Napoléon Champagne, défendit le gouvernement. Vers la fin de la session, le *Rapport* de F.W. Merchant (*Report on the condition of English-French Schools in the Province of Ontario by W.W. Merchant*), terminé le 8 février et rendu public le 7 mars 1912, fut discuté à l'Assemblée législative. Le *deuxième* Rapport Merchant précisait que l'auteur avait visité 269 écoles, 538 enseignants et 20 645 élèves (dont 18 833 de langue française).

Le *Rapport Merchant* constatait, entre autres choses, que seulement la moitié des enfants *bilingues* d'âge scolaire fréquentait l'école et que les étudiants présents dans ces écoles se trouvaient surtout dans les premières classes, indiquant un décrochage précoce. Certains milieux semblaient penser que les règlements du ministère ne s'appliquaient pas aux écoles séparées. Alors que dans le Sud-Ouest, on enseignait le français et l'anglais dans la même classe, dans l'Est, on séparait les élèves, avec la conséquence que la vaste majorité des écoles finissait par enseigner toutes les matières en français, ne gardant

l'anglais que comme une matière au même titre que les autres sujets. Dans aucune des écoles visitées, on ne commençait, ni ne clôturait la journée par la lecture des Saintes Écritures. Merchant concluait par conséquent que « The English-French schools are, on the whole, lacking in efficiency ». Il suggérait de tolérer le français dans les premières années scolaires, mais de l'éliminer rapidement ensuite. L'enquête de Merchant n'était pas tout à fait défavorable aux écoles bilingues. Pour le gouvernement, toutefois, il ne s'agissait pas d'abord d'une question pédagogique, mais d'un problème politique.

TABLEAU I

POPULATION DU CANADA, DE L'ONTARIO, DE
L'ONTARIO FRANÇAIS (1871-1971)

Année	Canada	Ontario	Canadiens-Français (origine)	Franco-Ontariens (origine)
1871	3 689 257	1 620 851	1 082 940	75 383
1881	4 324 810	1 926 922	1 298 929	102 743
1891	4 833 239	2 114 321	-	-
1901	5 371 315	2 182 947	1 649 374	158 671
1911	7 206 643	2 527 292	2 061 719	202 442
1921	8 787 949	2 933 662	2 452 743	248 275
1931	10 376 786	3 431 683	2 927 990	299 732
1941	11 506 655	3 787 655	3 483 038	373 990
1951	14 009 429	4 597 542	4 319 167	477 677
1961	18 238 247	6 236 092	5 540 346	647 941
1971	21 568 311	7 703 106	6 180 120	

Les loges orangistes réclamaient depuis longtemps l'abolition des écoles catholiques, notamment des écoles bilingues séparées. Sur cette deuxième revendication, il y avait d'ailleurs pour une fois accord entre les protestants orangistes et les Irlandais catholiques. Le 13 avril 1912, Whitney annonça à l'Assemblée législative la politique du gouvernement : « Instruction in English shall commence at once upon a child entering school, the use of French as a language of instruction and of communi-

cation to vary according to local conditions upon the report of the supervising inspector, but in no case beyond the end of the first form ». C'était la formulation exacte de l'imminent Règlement XVII (« Circular of Instruction No. 17 ») que le ministère de l'Éducation publia le 25 juin 1912. Le chef de l'Opposition libérale, Rowell, critiqua le gouvernement pour son inaction, préconisant le renvoi des responsables des écoles bilingues, la préparation d'inspecteurs compétents, l'application de la loi, la nomination de *supervising inspectors* pour voir à l'application des lois, une aide supplémentaire pour les écoles éloignées pour qu'elles embauchent des professeurs compétents, le bannissement des manuels non approuvés.

Le gouvernement reçut, dans sa démarche, un énorme appui populaire. À l'Assemblée, aussi bien les députés conservateurs que libéraux approuvèrent. L'opinion publique aussi appuya le gouvernement. Les journaux le défendirent aussi. De même, le clergé irlandais se félicita de ces mesures, en commençant par le francophobe Michael Fallon qui déclarait que les écoles bilingues protégeaient l'ignorance et l'incompétence. En somme, tout le monde était d'accord, sauf les quelque 200 mille Canadiens-Français dénombrés lors du recensement de 1911.

B. La lutte s'engage (1912-1917)

La lutte contre le Règlement XVII dura quinze ans, les cinq premières étant les plus agitées. La résistance, qui se manifesta un peu partout en province, atteignit son paroxysme à Ottawa où la commission des écoles séparées, présidée par Samuel Genest et dominée par les Canadiens-Français, refusa d'appliquer le Règlement. Mis au défi, le gouvernement riposta vigoureusement. La jeune ACFEQ se mit aussitôt sur un pied de guerre, devenant l'état-major de la résistance, donnant des directives, organisant la désobéissance, fouettant l'ardeur des résistants. La première directive fut simple : refusez d'appliquer le Règlement XVII, refusez aux inspecteurs protestants l'entrée des écoles catholiques. De cette confrontation émergèrent quelques grands noms, notamment les sénateurs N.-L. Belcourt et Philippe Landry, Samuel Genest et le père Charles Charlebois, en plus des

héroïnes populaires comme les demoiselles Desloges et Jeanne Lajoie.

1. Le gouvernement impose le Règlement XVII (1912-1913)

Le texte du Règlement XVII est daté du 25 juin 1912, le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste. Dans la version de 1912 (retouchée un peu en 1913), le Règlement réaffirmait que seules les écoles publiques et séparées jouissaient en Ontario d'une reconnaissance officielle (non les écoles anglaises-françaises). Le document limitait, et seulement dans des circonstances très circonscrites, l'usage du français à la première forme, c'est-à-dire les deux premières années. Il permettait, mais pour l'année 1912-1913 seulement, l'enseignement du français comme matière, mais seulement à la demande expresse des parents et jamais pendant plus d'une heure par jour. Il créait trois divisions administratives ayant chacune à sa tête un *supervising inspector* chargé de faire respecter l'enseignement *en anglais* et placé en autorité sur les *inspecteurs bilingues*. Les instituteurs incapables d'enseigner le programme scolaire *en anglais* devaient être mis à pied. Dès la mi-juin, le gouvernement désignait ses trois *supervising inspectors*, tous trois anglais et protestants.

Le conseil scolaire d'Ottawa décida dès juillet 1912 de ne pas obtempérer (« this Board is regretfully compelled to decline enforcing the said Instruction »). Une cinquantaine d'autres commissions scolaires adoptèrent des résolutions semblables contre le Règlement et contre la présence d'inspecteurs protestants dans les écoles catholiques. Dénonçant notamment le *double inspectorat*, l'ACFEO invoquait le *droit naturel* de conserver sa langue, décriait l'*erreur pédagogique* d'enlever aux enfants l'usage de leur langue maternelle, rappelait la *constitution* de 1867. Quelques rares protestations s'élevèrent, dont celles de sir Richard Scott, l'auteur de la loi des écoles séparées de 1863, de Thomas Chapais, du ministre des postes conservateur L.P. Pelletier, de l'ancien premier ministre ontarien George Ross. Mais la plupart des Ontariens approuvaient l'action du gouvernement.

Loin de vouloir dialoguer, le gouvernement prit le parti de la fermeté. Whitney déclara au début d'octobre 1912 qu'on avait

mal compris le Règlement et que le gouvernement avait le devoir, « without fear or favour, undeterred by threats », d'appliquer la loi. Le ministère de l'éducation envoya un autre arrêté (le Règlement XVIII) rappelant qu'une école dont les enseignants ne se conformeraient pas aux règlements du ministère, cesserait de faire partie du système scolaire ontarien et, par conséquent, perdrait ses subventions. Aussi, les noms des contribuables de telles écoles seraient portés aux rôles d'évaluation des écoles publiques. En outre, les enseignants récalcitrants risquaient de perdre leurs certificats d'enseignement. Une commission scolaire qui embaucherait ces enseignants sans brevet ou qui refuserait d'appliquer les règlements du ministère, perdrait ses subventions. En plus, une commission scolaire ne devait payer, à même les impôts municipaux, ni le salaire des instituteurs sans brevet, ni celui d'enseignants qui n'appliqueraient pas le Règlement XVII.

La stratégie du gouvernement reposa toujours sur ces deux menaces : enlever aux enseignants leurs brevets s'ils résistaient au Règlement et retirer les subventions aux commissions scolaires qui feraient de même. Pour bonne mesure, le ministère de l'Éducation avait imposé aux enseignants l'obligation de prêter un serment promettant d'appliquer le Règlement XVII. Le 14 novembre, une réunion de 1000 personnes, à Ottawa, demandait le retrait du Règlement.

Les évêques irlandais volèrent à la défense du gouvernement qui, selon les mots mêmes de D.J. Scollard, évêque de Sault-Sainte-Marie, était « fair, just, and equitable ». Pendant des années, les évêques prétendirent que le bon peuple ne voulait pas d'écoles françaises et que toute l'opposition provenait d'agitateurs comme ceux qui dirigeaient l'ACFEO, que l'évêque William A. Macdonnell, d'Alexandria, décrivait comme « lawless and foolish ». Quant à Michael Fallon, évêque de London, il écrivait que « the vast majority even of our French-Canadian people » s'oppose à ce « third set of schools established on racial lines ». La soumission des Canadiens-Français passait par le discrédit de leur chefs. C'est d'ailleurs le langage que tenait James Whitney quand, avec d'autres ministres (J.-O. Réaume, J.-J. Foy), il rencontrait, le 27 décembre 1912, des représentants des conseils

scolaires impliqués. Le *Mémoire* remis au gouvernement alléguait que le Règlement constituait une erreur, qu'il était dépourvu de fondement juridique et *ultra vires* et en contradiction avec le Règlement XV qui, lui, statuait que « the study of the French language in the schools is one entirely under the control of the Boards of Trustees ». Whitney voulait bien discuter des détails, mais non du fond. En janvier 1913, il se voulut rassurant en disant qu'à la fin de l'année scolaire, le gouvernement consulterait les *six inspecteurs* « and would consider any recommendations they might desire to make for the improvement of the schools under their charge ».

En mars 1913, la question fut débattue à l'Assemblée législative. Les députés libéraux Zotique Mageau et Gustave Évanturel demandaient une plus grande place pour le français dans les écoles. Ils demandèrent toute la correspondance échangée entre le gouvernement et l'évêque Fallon depuis 1910, ils accusèrent le ministre Réaume de trahir sa race, lui qui, au Premier Congrès de la langue française, tenu à Québec à la fin de juin 1912, déclarait en public qu'il fallait éduquer les enfants en français. Un peu partout, cependant, les loges orangistes multipliaient les déclarations et les résolutions contre la moindre concession aux écoles françaises ou catholiques. Au début de mars 1913, une rencontre eut lieu à Sudbury, où le père jésuite Guillaume Lebel organisait la lutte; les quelque deux cents délégués exigèrent le retrait du Règlement. La résistance s'organisait en province. À titre d'exemple, le 9 avril 1913, la petite école de Cochrane, ne comportant qu'une seule classe, reçut la visite d'un inspecteur. Tous les enfants se levèrent et quittèrent, une scène appelée à se reproduire un peu partout, donnant ainsi naissance à un riche folklore autour de ces épisodes. La même chose se produisit à Ottawa au début d'octobre.

Au Canada français, la lutte pour la « bonne presse » était ancienne. Au Congrès de 1910, la question d'un journal français et catholique avait été discutée. La lutte contre le Règlement XVII le rendait encore plus nécessaire. Dès la fin de 1912, le Syndicat des oeuvres sociales avait été organisé. Cette société put ainsi lancer, le 27 mars 1913, *Le Droit*. Pauvre, l'ACFEO avait pourtant

avancé des fonds au quotidien que dirigeait l'oblat Charles Charlebois qui en fut le directeur pendant près de deux décennies. Arme de combat, le journal eut souvent maille à partir avec les autorités religieuses qui déploraient son militantisme et son manque de déférence aux autorités religieuses, surtout épiscopales. Il manqua souvent d'argent. Très tôt, *Le Droit* fit appel à ses employés, au clergé de la région, aux bienfaiteurs, tant de l'Ontario que du Québec. Charlebois se rendit même aux États-Unis pour solliciter des fonds. Il s'adressa aussi à Olivar Asselin, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, pour obtenir des secours, qui lui furent apportés. L'avocat J.U.L. Vincent critiqua l'ACFEO qui, selon lui, n'avait pas le droit de dépenser ses fonds à cette fin. Ce candidat conservateur défait en 1911 avait plus tôt accusé le sénateur Belcourt d'avoir utilisé l'ACFEO à des fins partisans, accusation à l'origine de l'abandon de la présidence par Belcourt au début de 1912. En 1915, Vincent, alors sous-ministre du revenu dans le gouvernement conservateur fédéral, finit par écrire une brochure (*La Question scolaire*, Ottawa, 1915) décrivant le Règlement comme « juste et équitable ».

Les célébrations de la Saint-Jean, en juin 1913, coïncidaient avec la campagne, au Québec, du « sou de la pensée française ». Les « journées canadiennes-françaises » tenues à Ottawa permirent d'accueillir des appuis venus de l'extérieur pour exprimer leur solidarité : Henri-T. Ledoux (président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique), Adjutor Rivard (président de la Société du Parler français de Québec), Olivar Asselin (président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal). Le sénateur Belcourt déclara : « Notre décision est irrévocable et irréductible. Nous avons résisté et nous continuerons de résister à l'odieuse tentative de proscrire notre langue maternelle, malgré toutes les menaces, au prix de tous les sacrifices ». Armand Lavergne, devant une foule de plusieurs milliers à Ottawa, évoquait le combat de Louis-H. Lafontaine, en 1841, pour faire respecter la langue française.

L'année de grâce (1912-1913) prenant fin en juin, le gouvernement entendait persévérer. En août 1913, il publiait une

version légèrement modifiée du Règlement. Le nouveau document (« English-French Public and Separate Schools (Circular No. 17) - Circular of Instructions ») ressemblait beaucoup à la version de 1912. On lisait à la première phrase, « There are only two classes of Primary Schools in Ontario - Public Schools and Separate Schools; but, for convenience of reference, the term English-French is applied to those schools of each class annually designated by the Minister for inspection ». L'oukase de 1912 était assouplie pour permettre l'usage du français, « when necessary », pour les élèves de langue française qui ne comprendraient pas l'anglais, mais jamais au-delà de la « première forme ». Il était interdit, au-delà de ces deux premières années, d'utiliser le français en classe ou dans l'école, sauf « on the approval of the Chief Inspector ». Le Règlement contenait des directives sur la manière d'introduire l'anglais comme langue d'usage dès l'entrée à l'école; à cette fin, le ministère avait déjà préparé un *Manual of Method for teaching English to French-speaking pupils*. Le Règlement permettait éventuellement l'enseignement du français comme matière d'enseignement (« French as a Subject of Study »), mais seulement « In schools where French has hitherto been a subject of study », seulement à la demande expresse des parents, seulement avec l'approbation de l'inspecteur en chef de la province, et jamais pour plus d'une heure par jour (« except where the time is increased upon the order of the Chief Inspector »). De toute manière, cet enseignement du français « shall not interfere with the adequacy of the instruction in English ». Le Règlement prévoyait aussi l'inspection des *English-French Schools*, chaque division ayant *deux inspecteurs*, l'un bilingue, l'autre de langue anglaise, chacun faisant son rapport au Ministre par l'entremise de l'inspecteur en chef. Le régime du *double inspectorat* était donc maintenu, mais en enlevant la prééminence accordée en 1912 aux *supervising inspectors*. Enfin, des fonds spéciaux étaient prévus pour aider les écoles nécessiteuses à recruter des enseignants possédant les qualités requises, c'est-à-dire « a knowledge of the English language sufficient to teach the Public and Separate Course of Study ».

Cette nouvelle version n'étant guère plus acceptable que l'ancienne, *Le Droit* et la commission des écoles catholiques la

dénoncèrent aussitôt. Dès septembre 1913, la commission scolaire d'Ottawa annonçait son intention de ne pas obéir aux directives de Toronto. Ainsi s'engageait un conflit qui impliquerait les chefs nationalistes canadiens-français, le clergé catholique du Canada, les tribunaux, le parlement fédéral, la presse. L'affaire prenait une envergure nationale. En Ontario, les figures dominantes de la lutte furent les présidents de l'ACFEO, notamment les sénateurs Belcourt et Landry, mais aussi le président de la commission scolaire, Samuel Genest, et le « père Charles », directeur du *Droit*. Premier président de l'ACFEO en 1910, Belcourt avait abandonné son poste en 1912, à la suite des accusations de partisaneries politiques faites par le conservateur J.U.L. Vincent. La présidence passa successivement à C.-S.-O. Boudreault (1912-1914) puis à A.-T. Charron (1914-1915). Au creux de la lutte, en 1915, la présidence fut confiée au sénateur conservateur Philippe Landry, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1919. Landry quitta même la présidence du Sénat, en 1916, pour se consacrer entièrement à la lutte franco-ontarienne. Après le décès de Landry, le sénateur Belcourt reprit la direction de l'ACFEO (1919-1932). Une influence permanente, durant l'ensemble de la période, fut celle du « père Charles », toujours sur la brèche, plus tard chassé d'Ottawa par ses supérieurs religieux après un quart de siècle de combats. En 1916, c'est Howard Ferguson qui déclarait avec mépris, au Toronto Orange Hall, que les rebelles bilingues d'Ottawa étaient « under the control of some French-speaking father, an Oblate or Franciscan or some other kind of father ».

Au moment même où le gouvernement adoptait le Règlement XVII, à la fin de juin 1912, se tenait à Québec, en présence de milliers de personnes, le « Premier Congrès de la langue française ». Tout parlait de solidarité, de la « grande famille canadienne-française ». À la fin du congrès, les délégués adoptèrent une résolution demandant que la presse française de l'Amérique proteste contre la réduction du français dans les écoles primaires de l'Ontario et contre le double inspectorat. Le Congrès exprimait aussi le souhait qu'une faculté pédagogique soit fondée à l'université d'Ottawa. En 1913, la lutte scolaire franco-ontarienne devint une cause nationale et les Canadiens-

Français de l'Ontario se tournèrent assez naturellement vers leurs « frères du Québec » pour demander de l'aide. Ils trouvèrent des oreilles sympathiques chez le clergé et auprès des mouvements nationalistes, notamment à Montréal où la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) et l'Association canadienne de la jeunesse catholique (ACJC) organisèrent des levées de fonds.

Aussitôt fondé en 1913, *Le Droit* avait manqué de fonds. Le père Charlebois s'était vite tourné vers la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dont le président, Olivar Asselin, en fit aussitôt son affaire. Le 1^{er} mai 1913, une délégation formée de C.-S.-O. Boudreault (président de l'ACFEO) d'Onésime Guibord (président du Syndicat des Oeuvres sociales), d'Alphonse-T. Charron (fonctionnaire et secrétaire de ce Syndicat) et du père Charles Charlebois se rendait à Montréal rencontrer le conseil général de la Société. Le journal avait immédiatement besoin de 35 000 \$ et Charlebois suggéra une quête. Mais Asselin doutait qu'on recueillît beaucoup pour un journal. Il proposa plutôt une quête en faveur de l'ACFEO qui serait ensuite libre de disposer des fonds à sa guise. À Québec, la Société Saint-Jean-Baptiste et la Société du Parler français refusèrent de participer pour conserver à la Saint-Jean son caractère religieux. Elles laissaient à un organisme tel le *Comité permanent du Congrès de la langue française*, constitué à la fin du Congrès de la langue française en 1912, le soin de lever des fonds. En fait, les deux organismes de Québec recueillirent des fonds séparément pour montrer leur appui à la cause franco-ontarienne.

Asselin procéda en mettant sur pied le « Comité général du Sou de la Pensée française » avec l'aide de la Fédération nationale de la Société Saint-Jean-Baptiste, c'est-à-dire l'aile féminine de la Société Saint-Jean-Baptiste. Asselin demanda l'appui des autres sociétés Saint-Jean-Baptiste, annonça la campagne dans les journaux, envoya partout des circulaires. Le Comité fit frapper un jeton en métal, avec l'inscription « Sou de la pensée française », remis aux souscripteurs. La campagne de « la pensée française » s'effectua dans plusieurs villes du Québec le 24 juin 1913. La campagne survenait cependant dans une conjoncture économique difficile et le public québécois connais-

sait peu la crise franco-ontarienne. Même l'archevêque de Montréal, Paul Bruchési, craignait que la campagne ne servît de prétexte à dénoncer les évêques irlandais. La quête produisit environ 15 000 \$, dont 5 000 \$ de Montréal même, sommes envoyées à l'ACFEO peu après. Plus tard, l'ACJC organisa une soirée, au Monument national de Montréal, à laquelle l'archevêque Bruchési lui-même participa et fit un discours sur les droits des Franco-Ontariens, ce qui lui valut bien des félicitations. L'*Association catholique de la jeunesse canadienne-française* (ACJCF) recueillit 600 000 noms pour dénoncer le Règlement XVII. À Montréal venait de naître la *Ligue du Parler français*, réplique montréalaise de la *Société du Parler français* de Québec. Le groupe de Montréal avait un programme plus combatif et il s'engagea dès le début dans la cause franco-ontarienne. Puis viendra la *Ligue des droits du français*, à l'origine de la revue de *L'Action française* qui paraît à compter de 1917.

2. La Confrontation (1913-1915)

Depuis 1905, le ministre de l'éducation était Richard Allan Pyne. Il prétendait suivre une politique de modération entre deux extrêmes, les orangistes d'un côté et l'ACFEO de l'autre. Whitney, Fallon et tous les autres promoteurs du Règlement se sont toujours présentés comme les porte-parole de la modération, étonnés de la position de leurs adversaires. En fait, les loges orangistes, qui intervenaient en grand nombre par des résolutions, des lettres et autres interventions hostiles aux écoles françaises, appuyaient la « modération » du gouvernement. Le gouvernement n'était pas au milieu de deux extrêmes, il était lui-même partisan d'un extrémisme hostile au fait français. Le durcissement de la lutte devenait donc inévitable, ce qui se produisit à l'automne 1913. Depuis son quartier-général dans un bureau du Monument national à Ottawa, l'ACFEO entreprit une lutte à finir contre un gouvernement fort, populaire, appuyé de presque tous les Ontariens dans sa lutte contre les écoles françaises. Jouant les victimes, Whitney parlait avec sérieux, à la fin de 1913, des « efforts of the French Canadian to gain control of the English schools of Ontario », rejoignant ainsi Fallon qui croyait lui aussi à une vaste conspiration « with the ultimate object

of making this a French province, and part of a French Republic on the banks of the St. Lawrence ». C'était attribuer à l'ACFEO une force qu'elle aurait bien souhaité posséder.

Après la publication de la version révisée du Règlement XVII, en août 1913, Samuel Genest, président de la commission scolaire et C.-S.-O. Boudreault, président de l'ACFEO annonçaient qu'il était inutile de vouloir améliorer le Règlement. Genest affirma que le Règlement était contraire à l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Seuls les tribunaux pourraient trancher. En octobre 1913, l'ACFEO tenait des réunions à Sturgeon-Falls et à Chelmsford, sous la présidence de Boudreault. Le chef des libéraux de l'Ontario depuis 1907, N. W. Rowell, déclara que l'État avait le devoir d'assurer la connaissance de l'anglais, mais qu'on ne devrait pas empêcher les Canadiens-Français de conserver leur langue maternelle. La presse anglaise, elle, accusait le gouvernement de capituler devant les intérêts français.

Un examen des rapports des *supervising inspectors* montre, pour l'ensemble de la province, que beaucoup d'écoles se soumirent, au moins extérieurement, aux politiques du gouvernement. L'ACFEO avait envoyé une lettre conseillant aux enseignants et aux conseillers scolaires de refuser le Règlement. Après peu d'années, les écoles du Sud-Ouest plièrent, de même que celles du Nord. Dans l'Est, certaines écoles se soumirent, mais seulement dans les années 1920. Par contre, certaines écoles n'acceptèrent jamais, ce qui fut notamment le cas des écoles de la ville d'Ottawa et de certaines écoles de Prescott et de Russell. En 1916, quand Ferguson soumit à Borden un mémoire pour lui expliquer la situation (les libéraux voulaient faire désavouer la loi provinciale), Ferguson affirma qu'à ce moment, en 1916, environ le quart des écoles anglaises-françaises seulement appliquaient le Règlement XVII.

La ville d'Ottawa, où se déroula la plus intense lutte, avait une longue histoire de conflits franco-irlandais (à propos de la nationalité de l'évêque, à propos de l'université d'Ottawa, à propos des écoles catholiques). Au siècle dernier, les évêques anglais de l'Ontario avaient vainement tenté de transformer

Ottawa en diocèse anglais. Au conseil scolaire, le *modus vivendi* permettait à chaque groupe ethnique de gérer ses propres affaires. Mais en refusant d'appliquer le Règlement, la commission scolaire risquait de perdre ses subventions. De telles sanctions gouvernementales, toutefois, frapperaient tout le monde, y compris la section anglaise de la commission.

Donnant suite à ses avertissements, le gouvernement supprima, en octobre 1913, sa subvention annuelle de 5000 \$ à la commission des écoles séparées d'Ottawa. La principale source de financement de la commission restait les taxes prélevées sur les contribuables du système séparé. Certains conseillers de langue anglaise, encouragés par leurs curés irlandais, demandèrent la division de la commission scolaire, précisant que les contribuables anglais versaient plus que leur part des taxes pour les écoles catholiques. Le 11 mars 1914, le conseiller scolaire Mackell fit une proposition officielle de division de la commission scolaire, projet repoussé au cours d'une séance houleuse de la commission. Le « Ottawa Separate School Committee » demanda alors justice au gouvernement provincial, insistant sur le *droit des parents* à décider de l'éducation de leurs enfants. Mais Toronto pouvait difficilement, par la division de la commission scolaire, créer une *commission scolaire française* alors même qu'il prétendait que les écoles françaises n'existaient pas. Les conseillers se tournèrent alors vers les tribunaux.

Dès janvier 1914, un « comité de théologiens » publiait un mémoire condamnant le double inspectorat et dénonçant la suppression des droits des parents. Les théologiens déclaraient que le Règlement reflétait une philosophie *moderniste*, doctrine que le pape, infaillible, venait de condamner officiellement. À peu près en même temps, l'ACFEO publiait *La question religieuse et nationale au Canada*, où elle s'en prenait à « the anglicizing mania appearing among a group of clerical and lay Irishmen ». Ce document dénonçait la nomination d'évêques anglophones dans des diocèses à majorité française (comme Scollard à Sault-Sainte-Marie, MacDonnell à Alexandria et Hugh Gauthier à Ottawa) et de curés anglais dans des paroisses françaises (comme dans le diocèse de London). C'était le début d'une guerre

statistique sur le nombre de catholiques français et irlandais dans chaque diocèse. Chacun préparait son dossier pour Rome.

Entre-temps, les loges orangistes et les conservateurs critiquaient le ministre Pyne, accusé de manquer de courage dans l'application du Règlement XVII. Au cours d'un long débat à l'Assemblée législative, en mars 1914, deux députés libéraux, Zotique Mageau et Damase Racine, affirmèrent que la situation linguistique ontarienne était pire qu'au Transvaal (en Afrique du Sud), ou en Saskatchewan, et que les *supervising inspectors* devraient connaître le français et être catholiques s'ils voulaient inspecter des écoles françaises et catholiques. Même le député conservateur Napoléon Champagne approuva, en indiquant que si l'Ontario pouvait supprimer le français, le Québec pourrait supprimer l'anglais. Champagne suggérait quatre années en français, puis des cours de français dans les années suivantes : « This is our country; French our language ; we are going to stay here and no tyrants shall rob us of our rights ». Un autre député, Forbes Geoffrey, répondit que l'anglais était la langue commerciale essentielle au Canada et qu'on devait l'apprendre avant toute autre chose, y compris le français, une position qu'appuya le ministre des Travaux publics, J.-O. Réaume. Pyne dit qu'on voulait faire apprendre l'anglais, mais qu'on ne s'objectait pas à l'enseignement du français. Le ministre Pyne reprit la rengaine que l'on considérait le Règlement comme « fair and reasonable ».

En réponse aux commissaires anglais d'Ottawa, le juge en chef de la province accorda, le 29 avril 1914, une *injonction temporaire*. Elle interdisait à la commission scolaire d'adopter une résolution pour l'emprunt de 275 000 \$, somme que la commission se proposait d'utiliser pour construire des écoles et pour payer les salaires des enseignants travaillant pour le conseil, mais non qualifiés aux yeux du ministère. Devant la cour, la commission avait prétendu que les règlements XVII et XVIII n'avaient jamais été dûment proclamés ni publiés et que, de toute manière, ils étaient *ultra vires* parce que non conformes aux lois de l'Ontario et du ministère de l'Éducation. La commission affirma avoir ouvert ses écoles selon la loi et avec l'approbation du

ministère. Il n'y avait pas de loi ontarienne qui interdisait l'enseignement en français, qu'en outre, une telle loi ne dépendrait pas de la province et serait contraire à l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Le 5 mai 1914, les commissaires qui avaient obtenu cette décision, l'*injonction Mackell*, du nom d'un des demandeurs, émettaient une déclaration disant que le gouvernement devrait soit *retirer le Règlement*, soit le *mettre en vigueur*.

Certains contribuables catholiques annoncèrent alors qu'ils cesseraient de verser leurs taxes au système séparé. Les Irlandais demandaient l'intervention de l'archevêque d'Ottawa, Hugh Gauthier, pour faire taire le père Charlebois qui, dans *Le Droit*, ne cessait d'attaquer les Irlandais (par exemple, le journal avait accusé Fallon d'être « l'assassin de la race française »). On accusait aussi Genest d'être anticlérical. L'affaire, comme tant d'autres querelles entre catholiques, fut soumise au délégué apostolique. L'épiscopat fut, au cours des cinq années suivantes, extrêmement divisé entre les évêques canadiens-français et les évêques irlandais.

En Ontario, de nouvelles élections eurent lieu le 5 juin 1914, au cours desquelles les conservateurs s'engagèrent à faire respecter le Règlement XVII. Les conservateurs furent reportés au pouvoir avec une énorme majorité (83 conservateurs contre 26 libéraux). Dans certains milieux conservateurs, on accusa l'ACFEO et *Le Droit* d'agir comme des instruments du parti libéral. Les libéraux avaient pris six nouveaux sièges, soit trois de six nouveaux comtés, mais aussi deux sièges enlevés aux conservateurs canadiens-français d'Essex et d'Ottawa-Est. Le vote français alla surtout aux libéraux. La nouvelle législature comptait six députés canadiens-français, cinq libéraux et un conservateur. Pour l'ACFEO, la seule consolation fut de voir tomber le ministre Réaume. Ainsi disparaissait le seul Canadien-Français du cabinet provincial. Whitney mourait en septembre, aussitôt remplacé par William Hearst qui maintint les mêmes politiques.

Avant les élections, Élie-Anicet Latulippe, évêque de Haileybury, avait proposé à Whitney des modifications au Règlement (faire un meilleur enseignement de l'anglais dans les écoles, séparer les élèves français et anglais s'ils étaient assez nom-

breux, assurer une compétence adéquate de l'anglais pour obtenir un brevet d'enseignement). Whitney ne répondit à la proposition qu'après les élections, le 11 juin 1914. Selon le premier ministre, la proposition s'éloignait de la résolution adoptée par l'Assemblée en mars 1911 (« the English language shall be the language of instruction and of all communications with the pupils in the Public and Separate Schools of the Province except where, in the opinion of the Department of Education, it is impracticable by reason of pupils not understanding English »). Or Latulippe proposait de faire du français la langue d'enseignement et de communication partout où le nombre le justifiait. L'effet serait de créer un *troisième système* d'écoles, projet que rejetait le gouvernement. À partir de l'été de 1914, le Canada se souciait avant tout de la situation en Europe où s'annonçait la Première Guerre mondiale. Quand elle éclata, à la fin de l'été, le Canada s'y lança avec enthousiasme. Il ne dura pas.

À l'été de 1914, les anglo-catholiques firent parvenir leur brochure (*The Ottawa School Question*) à Rome, au cardinal Merry del Val, secrétaire d'État pontifical. Au Canada, le délégué apostolique suggérait une rencontre des évêques, mais Fallon lui répondit le jour même (24 juillet 1914) que l'agitation, préparée dès 1909, n'était pas une question religieuse, mais une affaire ethnique et culturelle. Comme toujours, Fallon répétait qu'il n'y avait pas de « question scolaire », mais un projet d'écoles « purely French » et que les autorités religieuses devraient sévir.

En attendant la décision du tribunal rendue au printemps de 1914, la commission scolaire avait adopté une résolution qui autorisait son président, Samuel Genest, à mettre *tous les enseignants* à pied, si jamais l'injonction était rendue permanente et qu'on empêchait la commission de payer le salaire des enseignants ne possédant pas les diplômes exigés par Toronto. À la rentrée de septembre 1914, plusieurs écoles restèrent fermées et 8 000 élèves se trouvaient sans classe. Car le 30 juin 1914, Genest avait donné deux mois d'avis à 90 enseignants laïcs, affirmant que les contribuables séparés payaient déjà des taxes deux fois plus élevées que les contribuables des écoles publiques, que par surcroît le gouvernement avait coupé sa subven-

tion, que le Règlement XVII avait augmenté le coût de l'enseignement et qu'enfin, l'injonction Mackell empêchait la commission d'emprunter. Elle manquait d'argent. Les commissaires minoritaires avaient écrit aux enseignants leur demandant d'ignorer la lettre du président du conseil. Le 11 septembre, le juge Lennox reconduisit l'injonction du printemps et ordonna à la commission d'ouvrir ses écoles avant le 16 septembre, de les garder ouvertes et de n'embaucher que des enseignants possédant les diplômes requis.

La cause principale fut entendue en novembre 1914, la commission étant représentée par le sénateur Belcourt. Ce dernier a soutenu que rien dans la loi des écoles séparées ne permettait d'imposer l'anglais comme langue d'enseignement, même si une telle clause existait dans la loi des écoles publiques. Belcourt remonta jusqu'à l'Acte de Québec (1774) et à l'Acte de l'Amérique du Nord (1867) pour dire que le Règlement était *ultra vires* puisque les écoles françaises avaient existé en Ontario avant la Confédération. La décision, rendue le 28 novembre 1914, déclarait le Règlement *intra vires*, trouvait la commission en violation de la loi, annulait la résolution autorisant le président à renvoyer les enseignants, obligeait la commission à suivre les directives du ministère. C'était pour l'ACFEO et la commission scolaire une défaite complète. Pour « finir le plat », Genest fut trouvé coupable, le 17 décembre 1914, d'avoir enfreint l'injonction, accordée plus tôt, qui lui interdisait d'embaucher ou de payer le salaire d'enseignants sans les brevets requis par le gouvernement. Genest porta la question en appel. La décision sera rendue en juin 1917. Déboutée devant tous les tribunaux ontariens, l'ACFEO et la commission scolaire portèrent leur cause devant le Conseil Privé de Londres.

La situation se dégradait, les écoles fermaient même si, un peu partout en province, certaines commissions scolaires, pour ne pas perdre leurs subventions, s'inclinaient. Ailleurs, on faisait moins de bruit et on continuait d'enseigner en français quand les inspecteurs étaient partis. Le Canada était alors en guerre depuis quelques mois et plusieurs politiciens parlaient d'union nationale. Mais les luttes autour du Règlement XVII enflammèrent les

relations entre Canadiens-Français et Canadiens-Anglais, la presse québécoise, en particulier *Le Devoir* de Henri Bourassa, et les chefs nationalistes dénonçant énergiquement le gouvernement de l'Ontario et ses politiques assimilationnistes. Le 21 décembre 1914 avait lieu à Montréal un grand rassemblement pour « les blessés de l'Ontario ». Les chefs nationalistes, Henri Bourassa et Armand Lavergne, participaient, de même que les sénateurs Landry, Belcourt et Raoul Dandurand, de même que l'archevêque Bruchési.

Au Québec, la question agitait l'opinion publique, amenant et le clergé et le gouvernement à se prononcer publiquement. En janvier 1915, sur proposition de deux députés anglophones, l'Assemblée législative du Québec déclarait unanimement son opposition au Règlement XVII. Le premier ministre Lomer Gouin demanda, au nom de la justice, qu'on respectât les droits de la minorité française. L'ACFEO décidait, elle, de demander l'intervention du pape. Le président de l'Association, A.-T. Charron, avec le sénateur Belcourt, le président du conseil Samuel Genest et le président du *Droit*, Onésime Guibord, envoyèrent une « Humble supplique des Canadiens français d'Ontario au Très Saint Père le Pape Pie X ». L'épiscopat catholique de l'Ontario étant sous le contrôle des Irlandais catholiques, c'est vers l'épiscopat du Québec que les Franco-Ontariens se tournèrent pour faire parvenir leurs doléances jusqu'à Rome. En fait, c'est le cardinal Bégin qui achemina la supplique à Rome. Plusieurs requêtes étaient contenues dans le document : une bénédiction de la langue française, la nomination de curés et d'évêques français quand les fidèles étaient français, la division des paroisses bilingues, l'usage du français dans les lettres épiscopales, la création d'un nouveau diocèse en divisant celui de London, la fin de l'opposition cléricale irlandaise aux écoles françaises. Le document affirmait, contrairement à ce que répétait Fallon, qu'il s'agissait bien d'une querelle *entre catholiques*. C'est à cette époque que commençait à parvenir à Rome diverses autres plaintes contre l'évêque de London.

Lors de discussions à l'Assemblée législative, en mars 1915, les députés canadiens-français (Zotique Mageau, de Stur-

geon-Falls, J.A. Pinard, d'Ottawa, G. Évanturel, de Prescott) critiquèrent le gouvernement qui cherchait à imposer l'anglais aux jeunes élèves français. Environ 190 écoles étaient alors en état de révolte. Hearst déclara que le gouvernement avait l'intention de couper les subventions de toutes les commissions qui ne respectaient par le Règlement. C'est alors qu'il décida de sévir, en commençant par le foyer de la résistance, la commission scolaire d'Ottawa. Le ministre de l'éducation par intérim... Howard Ferguson, voulait libérer les Irlandais de la persécution des Franco-Ontariens. Le gouvernement décida donc de supprimer la commission scolaire séparée d'Ottawa. Le gouvernement entendait payer directement le salaire des enseignants anglais qualifiés.

L'attendu de la loi précisait qu'une requête se trouvait déjà devant la Cour Suprême de l'Ontario où l'ACFEO prétendait que le Règlement XVII était *ultra vires* et que la province n'avait pas le pouvoir de réglementer l'usage du français. Le texte législatif notait aussi que la commission scolaire avait refusé d'ouvrir ses écoles aux temps indiqués et avait plusieurs fois menacé de les fermer et de renvoyer des enseignants qualifiés. Rowell promit son aide pour régler le problème, mais il finit par supporter le projet du gouvernement. Le 30 mars, Genest demanda au gouvernement de reporter sa loi à l'automne, en attendant la décision des tribunaux. Le gouvernement refusa. Ainsi, l'Assemblée législative adopta une loi (« An Act respecting the Board of Trustees of the Roman Catholic Separate Schools of the City of Ottawa »), sanctionnée le 8 avril 1915. Les députés canadiens-français libéraux (Mageau, Évanturel, Pinard, Racine et Ducharme) votèrent contre le projet, mais la loi fut adoptée.

Le premier article de la loi de 1915 pour supprimer la commission scolaire d'Ottawa commençait par légiférer explicitement sur le Règlement XVII : « It is hereby declared that, subject to the said question of the legislative authority of the Province under *The British North America Act*, the said regulations were duly made and approved under the authority of *The Department of Education Act* and became binding according to their terms and provisions upon the said Board and the schools under its

control » (art. 1). Plus qu'un simple règlement administratif, le Règlement XVII était désormais confirmé par une loi. Le texte juridique précisait en outre que « in the opinion of the Minister of Education », la commission scolaire catholique d'Ottawa ne remplissait pas ses obligations légales telles que définies dans la *Loi scolaire de l'Ontario* (ouvrir, entretenir et faire fonctionner des écoles selon la loi, embaucher des enseignants possédant les qualifications nécessaires). La loi de 1915 autorisait le lieutenant-gouverneur en conseil à mettre sur pied « a commission of not less than three nor more than seven persons ». Cette commission héritait de tous les droits, pouvoirs et propriétés appartenant à l'ancienne commission scolaire catholique d'Ottawa. La loi suspendait tous les droits, pouvoirs et privilèges de l'ancienne commission et autorisait la nouvelle commission à se les approprier. Le quatrième et dernier article précisait que « Nothing in this Act shall be construed to relieve the Board or any of its members from the discharge and performance of any duties imposed upon it or them by law or to any supporter of the said schools or other person interested that has been or may be incurred by reason or on account of the failure or neglect of the Board or any of its members to discharge or perform any of the said duties ». La nouvelle commission, vite baptisée la « petite commission », fut dénoncée immédiatement comme une usurpatrice.

La cour d'appel de l'Ontario statua le 12 juillet 1915 que le Règlement XVII était légal, en précisant que « use of any other language [than English] is in the nature of a concession and not of a right ». Dans les jours suivants, le gouvernement procéda (le 20 juillet) à nommer les membres de la « petite commission », composée de Dennis Murphy (président), de D'Arcy McGee (vice-président) et d'Arthur Charbonneau. Le gouvernement dissolvait ainsi la commission de 18 membres alors en place (12 Canadiens-Français et 6 Anglais). Le sénateur Landry, président de l'ACFEO, protesta, mais en vain. Aussitôt, l'ACFEO se présenta devant les tribunaux pour demander l'annulation de la loi créant la « petite commission ».

Un des épisodes célèbres de résistance se produisit dans un petit village de l'Est ontarien, à Green-Valley, où la commission

scolaire séparée refusait d'appliquer le Règlement XVII. En 1914, en présence de l'inspecteur anglais, le conseil avait décidé de continuer à enseigner en français dans ses écoles. Il y avait, dans cette petite commission scolaire, 25 contribuables canadiens-français (contre 18 anglais), tandis qu'à l'école il y avait 41 élèves canadiens-français (et 15 anglais). Le conseil avait embauché Florence Quesnel pour faire la classe en français, mais un contribuable, célibataire par surcroît, D.D. MacDonell, obtint une injonction empêchant le conseil de verser le salaire de l'institutrice. Les commissaires passèrent outre. Deux des commissaires (Médéric Poirier et John Ménard) contestèrent l'injonction, mais en février 1916, la cour les condamna à 500 \$ d'amende (ou la prison) pour mépris de cour et pour avoir ignoré une injonction. Cette affaire, comme tant d'autres, ira en appel jusqu'à Londres. Quand Londres eut finalement décidé contre eux, en novembre 1916, les conseillers fermèrent l'école et s'empressèrent d'ouvrir une « école libre », comme on en trouva d'autres à Windsor et, plus tard, à Pembroke.

Au cours de l'année 1915, le conflit s'envenima. Le sort fait au Franco-Ontarien fit de plus en plus partie des discussions sur la participation canadienne-française à la guerre. Peu à peu, le ton montait. Chez les nationalistes canadiens-français (Bourassa en tête, mais aussi Armand Lavergne, le clergé, etc.), les deux combats semblaient complémentaires. Alors que Bourassa parlait des Prussiens et des Boches de l'Ontario, ses adversaires le nommaient « Von Bourassa ». De fait, pour beaucoup de nationalistes, la guerre européenne devenait *une métaphore* du conflit scolaire : les Ontariens sont les Boches, le Règlement XVII correspondait à la violation des droits comme l'invasion de la Belgique, les adversaires du Règlement luttèrent pour la civilisation française et catholique comme en Europe. Pourquoi se battre en Europe pour une liberté qu'on refusait aux Canadiens-Français de l'Ontario ? À l'automne de 1915, Landry et Charlebois participèrent à une série de réunions organisées par l'ACFEO dans différentes régions de la province. Ils étaient à Windsor le 13 octobre 1915.

L'appui des nationalistes canadiens-français du Québec se maintint en 1915. Le premier ministre Gouin intervint publiquement en faveur des Franco-Ontariens. L'épiscopat québécois aussi se rangea publiquement en faveur de ses « frères » de l'Ontario. À Montréal, la Société Saint-Jean-Baptiste consacrait beaucoup d'attention à la cause franco-ontarienne. La Société de Montréal envoya des prix aux élèves de l'école de Green-Valley et d'Ottawa. À la veille des élections provinciales du Québec, Morin écrivit à tous les candidats pour demander leur appui à la cause franco-ontarienne, geste critiqué par certains, comme Arthur Sauvé, chef des conservateurs, qui y voyait une manière d'avantager les candidats libéraux.

À Ottawa, les écoles ouvrirent en septembre 1915. Il y avait 114 enseignants français (dont 33 frères, 67 soeurs et 14 laïcs). L'archevêque Paul Bruchési visita Ottawa le 18 septembre et la rumeur d'un compromis circula, un compromis selon lequel le gouvernement gérerait directement les écoles en attendant une décision judiciaire sur le statut de la « petite commission ». En pratique, la « petite commission » s'avéra inefficace et les écoles, en 1915, continuaient d'enseigner en français. Depuis trois ans, plusieurs soeurs et frères enseignants avaient subi avec succès leur examen d'aptitude pédagogique, mais le gouvernement refusait de leur livrer leur diplôme sans un engagement de respecter le Règlement XVII. Membre de la « petite commission », Arthur Charbonneau, qui affirmait que le gouvernement était bien disposé envers les écoles séparées et qu'il était prêt à faire des concessions, tenta à plusieurs reprises d'obtenir de Bruchési une médiation entre les deux factions, mais en vain. *Le Temps* appuya Charbonneau, mais *Le Droit* le critiqua féroceement. La plupart des enseignants refusaient les chèques présentés par les commissaires de la « petite commission » (le gouvernement leur avait avancé 30.000\$ pour payer les instituteurs et institutrices). Plus tard, une autre loi, en 1916, (« The Statute Law Amendment Act, 1916 ») vint préciser les pouvoirs de taxation attribués à la « petite commission ». Cette législation conférait à la « petite commission » le droit de demander à la municipalité d'Ottawa de recueillir toutes les sommes destinées aux écoles séparées et

obligeait la municipalité d'Ottawa à donner suite à une telle requête.

Le 18 novembre 1915, le juge en chef W. R. Meredith, ancien chef du parti conservateur ontarien dans les années 1880, déclara le Règlement XVII légal et constitutionnel. La décision fut immédiatement portée en appel. Pour punir les rebelles, le gouvernement annonça peu après que, selon son habitude, il aurait accepté de défrayer le coût de l'appel si la commission scolaire avait tranquillement laissé la « petite commission » gérer les écoles. Mais puisque la commission scolaire choisissait de combattre, le gouvernement ne couvrirait pas les frais de son appel.

L'année 1916 donna lieu à de nouveaux affrontements.

Au début de l'année 1916 se produisit la célèbre *affaire des épingles à chapeau*. À la rentrée scolaire, en septembre 1915, les institutrices Béatrice et Diane Desloges enseignaient à l'école Guigues. Le 4 octobre 1915, le juge Riddell, de Toronto, émit un arrêté interdisant aux deux femmes d'enseigner dans les écoles d'Ottawa. Elles se présentèrent quand même au travail le lendemain, mais quand leurs remplaçantes arrivèrent, le 15 octobre, 90 enfants suivirent les demoiselles Desloges qui allèrent faire la classe à quelques pas de là, dans une chapelle voisine, puis dans un garage. Au début de janvier 1916, la commission scolaire décida de reprendre possession de l'école Guigues, que prétendait contrôler la « petite commission ». Quand les enfants retournèrent à l'école Guigues accompagnés des demoiselles Desloges, ils marchaient derrière une phalange de mères de famille armées de leurs épingles à chapeau. Arthur Charbonneau se présenta, accompagné de plusieurs policiers, pour chasser les occupants, mais ils durent s'incliner devant la détermination de ces femmes armées de leurs désormais fameuses épingles à chapeau. Le lendemain, Charbonneau remettait sa démission, disant qu'il n'y avait rien à faire ni avec le clergé et ni avec l'ACFEO qui lui étaient hostiles. Il dénonça en particulier les curés Campeau et Myrand. L'événement de l'école Guigues frappa les imaginations. L'archevêque de Montréal, Bruchési, déclara que le front de bataille, pour les Canadiens-Français et les catholiques, n'était pas en Flandres, mais à l'école des demoi-

selles Desloges, peut-être le seul endroit au monde où la civilisation française était vraiment menacée. Ferguson, pour sa part, annonçait que le gouvernement ferait respecter la loi. Les mères lancèrent ensuite une campagne de fonds afin de chauffer l'édifice et de payer les autres dépenses. On recueillit plus de 800 \$ lors d'une assemblée tenue à l'hôtel Russell sous le patronage de Sir Wilfrid et Lady Laurier.

Le 31 janvier 1916, 3000 enfants marchaient dans les rues d'Ottawa vers l'hôtel de ville pour demander qu'on paye le salaire de leurs enseignants. Un nouvel appel pour des fonds avait amené sept curés (Campeau, Myrand, Conrad, Hénault, Thériault et Barette) à écrire une lettre expliquant que les contribuables s'étaient saignés à blanc et avaient peu d'épargnes à donner. Le 3 février, dix-sept écoles bilingues fermaient à cause d'une grève des enseignants français (ils sont 122, dont 107 religieux), qui remirent leur démission. La commission leur devait 83 000 \$ en salaires, mais la ville d'Ottawa retenait les fonds à cause des directives de Toronto. La cour d'appel ordonna que cet argent lui fût versé, en attendant d'en déterminer le propriétaire légal. Depuis plusieurs mois, les enseignants n'avaient reçu que les dons de l'ACFEO et autres dons. On peut se demander si des enseignants laïcs auraient pu tenir le coup si longtemps et se passer de salaire pendant plus d'un an ? Une grande assemblée a lieu à la salle Sainte-Anne au mois de février. Il manquait énormément d'argent. L'épouse de Philippe Landry organisa d'ailleurs une autre campagne de levée de fonds.

Les écoles restèrent fermées le reste de l'année scolaire. En juin 1916, on organisa des cérémonies auxquelles participèrent la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et celle d'Ottawa, qui donnèrent des cadeaux aux quelque 4000 écoliers en vacances forcées.

3. Appel à l'aide (1916-1917)

À partir de 1916, l'ACFEO, n'espérant plus rien ni du gouvernement, ni des tribunaux ontariens, fit de plus en plus porter sa cause à l'extérieur. Elle demanda au parlement fédéral d'intervenir, elle demanda au Conseil privé de Londres d'annuler

le Règlement, elle demanda à Rome d'agir contre les évêques persécuteurs.

La prochaine étape fut un appel pour demander que le gouvernement fédéral s'occupe enfin de la question. La constitution lui donnait le droit d'intervenir pour la protection des minorités et de leurs droits scolaires. Mais trouverait-il le courage d'user du droit de désaveu ? Au début de 1916, le président de l'ACFEO, Philippe Landry, le sénateur Belcourt et Samuel Genest annoncèrent un plan pour demander que le gouvernement fédéral désavouât la loi ontarienne qui imposait le Règlement XVII, ce qu'aurait permis la constitution.

C'est à ce moment que le gouvernement du Québec, dirigé par Lomer Gouin, alla jusqu'à adopter une loi pour permettre aux commissions scolaires de cette province de verser des fonds en aide au soutien des écoles françaises de l'Ontario. En même temps, les élèves recueillaient le *sou de l'écolier* pour les écoles d'Ottawa. Au Québec, les nationalistes parlaient d'organiser un boycott des produits ontariens. À l'hiver 1916, une foule de 5000 personnes se présenta alors sur la Colline parlementaire. Borden accepta de rencontrer une douzaine de leurs représentants. Le premier ministre du Canada, Robert Borden, écrivit à Ferguson pour lui faire part du mécontentement qui grondait au Québec. Dans cette province, l'ACJCF (Association catholique de la jeunesse canadienne-française) avait recueilli une pétition de plus d'un million de noms. Vingt et un évêques avaient demandé au gouverneur-général de désavouer la loi ontarienne.

Lors du quatrième congrès de l'ACFEO, en février 1916, Mgr Latulippe, le sénateur Belcourt, le sénateur Landry, Armand Lavergne et Henri Bourassa étaient présents. Le sénateur Landry fut réélu président et Latulippe exhorta ses compatriotes à continuer la lutte. Le congrès adopta une résolution demandant au gouverneur-général en conseil de désavouer la loi provinciale créant la « petite commission ». La requête fut soumise au gouvernement le 23 février 1916. En pleine guerre, le gouvernement de Borden se souciait des relations anglo-françaises, de plus en plus tendues au sujet de la participation à l'effort de guerre. Mais il n'avait aucune sympathie pour les Franco-

Ontariens. Au Québec, les nationalistes ne cessaient de dénoncer les « Prussiens de l'Ontario » et de répéter que la langue française était plus menacée en Ontario que sur les champs de bataille de l'Europe. Plusieurs grandes assemblées publiques eurent lieu à Ottawa, comme la grande assemblée du 7 avril 1916, réunie sous le slogan : « Nous sommes nés Canadiens-Français, nous mourrons Canadiens-Français ». Un mois plus tard, *Le Droit* publiait une lettre ouverte aux Canadiens-Français combattant en Europe, leur disant qu'ils trouveraient bientôt leurs femmes, leurs soeurs et leurs enfants dans les tranchées au Canada pour défendre leur langue contre la persécution du gouvernement ontarien. Pourquoi lutter en Europe contre les Prussiens et la barbarie, quand les mêmes conditions existaient en Ontario ?

Le 10 mars 1915, le Sénat avait abordé la question. Le sénateur libéral L.-O. David proposa une résolution déclarant que le Règlement XVII privait une minorité de ses droits. Le sénateur Dandurand affirma que le Règlement n'exigeait que l'étude de l'anglais et laissait les enfants apprendre le français, ce qu'il trouvait plutôt bien. Le débat continua, beaucoup de sénateurs prenant la parole. Le débat reprit le 8 avril, mais n'arriva jamais à une conclusion.

Mais qu'allait faire Borden, dont le parti était rempli d'orangistes et d'impérialistes ? Trois Canadiens-Français siégeaient au cabinet (T. Chase Casgrain, P.-E. Blondin et E.-L. Patenaude). Ils rédigèrent à l'intention de Borden un projet d'intervention fédérale dans l'espoir de prendre les libéraux de court. Patenaude en fut le principal promoteur, mais Borden ne voulait rien faire et finit par forcer ses collègues à rentrer dans le rang. C'est dans ce contexte que, le 10 mai 1916, le député libéral Ernest Lapointe présenta à la Chambre des Communes une proposition demandant à l'Ontario de respecter les droits de sa minorité. Laurier réussit mal à faire voter ses propres députés en faveur de la proposition : neuf (9) députés libéraux de l'Ouest votèrent avec le gouvernement conservateur, alors que les députés libéraux de l'Ontario ne se plièrent que sur la menace de Laurier de démissionner. Le parti conservateur éprouva aussi des difficultés semblables à faire voter ses députés canadiens-

français contre la résolution. Au cabinet, les ministres du Québec provoquèrent une quasi-révolte. Mais Borden, qui avait communiqué avec Hearst, ne voulait pas intervenir. Il invoqua donc le respect de l'autonomie provinciale. En fin de compte, la résolution Lapointe fut défaite 107 voix contre 60, huit députés conservateurs du Québec votant en faveur de la résolution libérale de Lapointe.

Parmi les conservateurs québécois qui acceptaient mal ce manque de courage de Borden, il y avait le sénateur Philippe Landry, le président du Sénat. Le 22 mai 1916, les élections provinciales du Québec étant terminées, il abandonna la présidence du Sénat. Il allait bientôt accompagner son collègue, le sénateur Belcourt, à Londres, pour défendre les intérêts des Franco-Ontariens. Landry s'appliqua à stimuler la souscription des commissions scolaires du Québec en faveur des écoles françaises de l'Ontario.

Le gouvernement de Whitney était assez indigné que le gouvernement du Québec, au début de l'année, ait adopté une loi permettant aux commissions scolaires du Québec de verser des fonds en faveur des écoles ontariennes. Le chef libéral, Rowell, répéta que le gouvernement avait le droit d'imposer sa politique linguistique, mais suggérait qu'après cinq ans, depuis le rapport Merchant, le temps était venu de faire une nouvelle étude de la situation, proposition faite le 14 avril 1916. Ferguson répondit que malgré les efforts du gouvernement, il était difficile de trouver des enseignants bilingues compétents : « The Department has accepted teachers with lesser qualifications for the purpose of re-assuring the French-Canadian people ». Durant le débat de 1916, les mêmes députés libéraux (Pinard, Mageau, Évanturel et Racine) continuèrent leur opposition au Règlement XVII. Ducharme, par contre, appuya son chef Rowell, tandis que Henri Morel, un conservateur, appuyait Hearst. Lors d'une grande réunion à Sudbury, le 28 juin, Mageau déclara que la cause française était sacrée et qu'il fallait la placer au-dessus des divisions entre rouges et bleus. La cause était française et catholique avant tout.

Le 19 juin 1916, il y avait 10 000 personnes au parc Lafontaine de Montréal, 15000 selon d'autres, venues saluer les sénateurs Landry et Belcourt qui partaient pour Londres où ils allaient défendre la cause des écoles françaises de l'Ontario. Henri Bourassa, Victor Morin, le docteur Baril participaient. Landry fut acclamé comme « le Joffre de l'Ontario ». Bourassa conseilla de mettre sur pied une grande organisation pour durer le temps nécessaire. Quelques jours plus tard, lors des fêtes de la Saint-Jean, le 24 juin 1916, organisées en trois lieux différents, la question franco-ontarienne occupa la belle place : Charles Leclerc, secrétaire de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, participa aux activités du parc Lafontaine; à Maisonneuve, Samuel Genest, président de la commission scolaire catholique d'Ottawa, était présent; enfin, à Verdun, participaient J.-A. Foisy, rédacteur en chef du *Droit*, et Alexandre Grenon, secrétaire de l'ACFEO.

Le Comité judiciaire du Conseil privé rendit son jugement le 2 novembre 1916, déclarant le Règlement XVII *intra vires*. Le Comité judiciaire confirmait la décision des tribunaux ontariens (du 8 novembre 1915) et déclarait le Règlement XVII constitutionnel. Mais il annulait la loi créant la *petite commission*. Dans le cas de Green-Valley, où un célibataire avait obtenu une injonction empêchant l'embauche d'une institutrice (que les commissaires avaient engagée quand même), le Comité judiciaire condamnait les conseillers scolaires à 500 \$ d'amende ou à la prison. C'est en fait la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui versa l'amende.

Le Comité judiciaire ordonnait à la « petite commission » de restituer tous ses biens à l'ancien conseil. L'argent que les tribunaux avaient mis de côté avait été remis à la « petite commission » en vertu d'un arrêté de la cour du 3 avril 1916. Cette décision avait, elle aussi, été portée en appel et fit son chemin, avec les autres, jusqu'au Conseil Privé de Londres. Ayant eu gain de cause, la commission scolaire séparée réclama les fonds que détenait la Banque de Québec, mais constata que le gouvernement avait autorisé la banque à remettre les fonds à la « petite commission », qui les avait dépensés. Ce qui donna lieu à un autre procès, bien entendu. Un premier tribunal força la banque

à restaurer les 71 000 \$ qui manquait, mais les tribunaux supérieurs (jusqu'à Londres) déboutèrent la commission scolaire.

À la fin de 1916, les enseignants n'avaient pas été payés depuis près de deux ans. Le président de la commission scolaire, Samuel Genest, décida donc de passer outre à l'injonction Mackell et de payer ses enseignants. Mais en février 1917, il n'y avait plus d'argent et les écoles fermèrent. Une grève dura quelques temps, entrecoupée de défilés jusqu'au Parlement canadien. C'est alors que l'abbé J.J. O'Meara demanda aux tribunaux de faire emprisonner Genest pour avoir illégalement versé le salaire des enseignants. Finalement, ce n'est que plus tard que l'abbé O'Meara retira sa plainte, sous les pressions du délégué apostolique.

En février 1917, quand l'inspecteur anglais se présenta, il découvrit que les écoles bilingues continuaient d'utiliser le français comme langue d'enseignement et de communication. Le fonctionnaire jugea ces écoles en retard d'un an par rapport aux écoles anglaises. Il conclut qu'on ne faisait pas grand effort pour enseigner l'anglais. En mars, Pyne soumit à l'Assemblée législative une loi permettant au ministre de remplacer la commission scolaire d'Ottawa si elle continuait à refuser d'appliquer la loi. Le chef de l'Opposition, Rowell, affirma que cette loi serait déclarée inconstitutionnelle parce que c'était une simple répétition de la loi de 1915, jugée non constitutionnelle. Seuls s'opposèrent au projet de loi les députés Pinard, Mageau, Racine, Ducharme et Évanturel, les cinq députés libéraux canadiens-français. La loi (« An Act respecting the Appointment of a Commission for the Ottawa Separate Schools ») fut sanctionnée le 12 avril 1917. Le gouvernement adopta aussi une autre loi pour forcer la commission scolaire d'assumer les 300 000 \$ de dépenses encourues par la « petite commission ». Le premier ministre Hearst rappela la détermination du gouvernement à faire respecter le Règlement XVII. En décembre 1917, la cour d'appel de l'Ontario déclara que le gouvernement provincial était dans son droit d'adopter une autre loi lui permettant de remplacer la commission scolaire.

Au début de l'année 1918, l'inspecteur visita les écoles d'Ottawa et n'en trouva pas une seule qui se conformât au

Règlement XVII; sur 112 enseignants, une quarantaine seulement possédaient des brevets reconnus par le gouvernement.

Quant à l'injonction contre Genest (accordée le 17 décembre 1914, confirmée le 7 juin 1917, portée de nouveau en appel et finalement tranchée contre lui le 22 juin 1917), elle amena les tribunaux à contraindre Genest de produire les documents originaux, les livres de chèque et les feuilles de paye, sous peine d'emprisonnement. Genest s'exécuta en produisant, le 2 octobre 1917, des copies certifiées de certains documents.

Après les demandes d'aide au gouvernement fédéral, au Québec, aux tribunaux, au gouvernement fédéral, au Conseil privé, les portes semblaient se fermer les unes après les autres. Il restait toujours l'Église. Car la question franco-ontarienne était en bonne partie une querelle religieuse entre Irlandais et Français. Les écoles en cause étaient des écoles séparées catholiques. Très tôt, on fit intervenir des théologiens pour condamner les évêques catholiques qui approuvaient la présence d'inspecteurs protestants dans des écoles séparées catholiques.

Au congrès de fondation de l'ACFEO, en 1910, la présence religieuse ne trompait pas. L'épiscopat et le clergé canadien-français appuyaient les démarches entreprises par l'ACFEO. Très tôt d'ailleurs, Mgr Latulippe avait composé une prière à Jeanne d'Arc : « Ô Christ, ami des Fracs, vous qui, par le bras d'une humble vierge, avez jadis sauvé la France, inclinez vous sous la grande miséricorde de votre Sacré-Coeur... ». Les évêques canadiens-français prirent fait et cause pour les Franco-Ontariens, notamment l'évêque de Haileybury, Élie-Anicet Latulippe (1859-1922) qui put discuter de la question avec Benoît XV.

En janvier 1915, le cardinal Bégin rendait publique une lettre envoyée à Bruchési, dans laquelle il se portait à la défense des droits des Franco-Ontariens. C'est l'époque où l'ACFEO mettait la main sur une lettre de Fallon au ministre John C. Caine, la première preuve écrite démontrant que Fallon appuyait le Règlement XVII. Ce document fut vite acheminé vers le délégué apostolique. Le curé de la paroisse Saint-Patrick, dans la Basse-

ville d'Ottawa, M.J. Whelan, publia en février 1915 une lettre ouverte au cardinal Bégin et au premier ministre Lomer Gouin, où il blâmait l'attitude belligérante des Canadiens-Français qui imposaient le français aux Anglais. Il en profitait pour attaquer l'archevêque Duhamel, son ancien patron, et défendre Fallon, son ancien collaborateur dans les luttes autour de l'université d'Ottawa. Whelan parlait de s « hordes of invaders from Quebec », se consolant que les catholiques anglais avaient pardonné à Duhamel et que tout serait bien fini, n'eût été « the arrogant pretensions, the insolent threats and the violent activities of the racial-mad party his dominant policies had evoked ». Whelan critiqua l'ACFEO qui s'était opposée en 1911 à la nomination de l'anglophone Hugh Gauthier. Whelan voulait diviser l'archidiocèse d'Ottawa afin que la partie ontarienne devienne anglaise, de même qu'il voulait séparer le conseil scolaire. L'ACFEO répondit par un long mémoire défendant le droit de Bégin d'intervenir puisque l'épiscopat ontarien ne faisait rien.

En fait, les relations entre catholiques français et anglais continuèrent de s'envenimer. À l'été de 1915, Fallon se plaignit par écrit à Bruchési de l'attaque scandaleuse de Bourassa contre Bourne lors du congrès eucharistique de 1910 à Montréal. L'évêque de London dénonçait aussi la campagne de calomnie menée contre lui. Dans une correspondance devenue publique, même Bruchési avait accusé Fallon d'avoir menti. Fallon critiqua Bruchési d'avoir participé, le 19 mai 1915, à une réunion où Bourassa accusait les évêques ontariens de ramper comme les évêques anglicans sous Henri VIII. En octobre, les évêques ontariens, réunis à Toronto, décidèrent de soumettre un mémoire à Rome. Ce serait la réponse irlandaise à la requête présentée à Benoît XV en juin 1915, document signé par 21 évêques et archevêques canadiens-français.

Dans une lettre du 8 septembre 1916 à l'épiscopat canadien (*Commisso divinitus*), publiée le 26 octobre, Benoît XV suppliait tout le monde de rétablir la concorde. Le pape reconnaissait le droit de faire enseigner le français et conseillait l'usage des deux langues partout où la chose était nécessaire. Par contre, le pape reconnaissait au gouvernement le droit d'exiger la con-

naissance de l'anglais. En 1917, Bégin, pour donner suite à la lettre du pape, offrit ses services pour tenter une réconciliation. On prépara un document que tous pourraient signer. Mais Fallon refusa de participer, disant que le Conseil privé avait déjà décidé de la question. Il s'en prit plutôt aux « clecs désobéissants » (dont plusieurs semblaient vivre dans son diocèse, à en juger par le nombre de procès que son clergé intenta à Rome contre lui). Fallon s'opposait à toute concession et accusait les Canadiens-Français d'être les persécuteurs des Irlandais et rejetait l'expansion du Québec en Ontario.

Le *Mémoire* de Fallon était un document confidentiel, mais quelqu'un en diffusa une copie. Latulippe ? Charlebois ? En janvier 1917, le document se trouvait dans tous les journaux. Il servit à démontrer clairement, et par écrit, que les évêques irlandais avaient contribué à la mise en place du Règlement XVII. Furieux de cette duplicité, le sénateur Landry refusa tout projet de rencontre avec les évêques, allant jusqu'à blâmer Gauthier qui se défilait, qui laissait faire son clergé (comme l'abbé O'Meara qui demanda aux tribunaux d'emprisonner Genest), qui n'avait rien fait pour les écoles fermées ni pour faire payer les institutrices sans salaires, souvent des religieuses. L'ACFEO publia alors une réponse où elle accusait Fallon d'être le principal agitateur racial. En juin 1917, une requête de 10.000 noms demandait que le siège archiépiscopal d'Ottawa fut confié à un évêque français, à défaut de quoi il faudrait diviser le diocèse.

Le 24 janvier 1917, les 12 évêques catholiques dont la totalité ou une partie des diocèses se trouvait en Ontario, se réunirent à Ottawa pour débattre de la question scolaire. Ils condamnèrent la désobéissance civile et demandèrent le respect de toutes les lois. En même temps, ils invitaient la majorité anglaise à montrer plus de sympathie pour les aspirations de la minorité en matière d'écoles bilingues. Notamment, ils voulaient un régime scolaire qui permettrait une connaissance raisonnable du français et « total fluency » en anglais, cette insistance sur l'anglais s'expliquant par le fait que huit des douze évêques étaient de langue anglaise. Une lettre pastorale fut lue le 4 février 1917 dans toutes les églises, signée par 11 membres de la

hiérarchie catholique canadienne (y compris Gauthier d'Ottawa, McNeil de Toronto, Spratt de Kingston, Belliveau de Saint-Boniface, Scollard de Sault-Sainte-Marie, Macdonell d'Alexandria, Fallon de London, O'Brien de Peterborough, Latulippe de Haileybury, Ryan de Pembroke et Charlebois, vicaire apostolique de Keewatin).

Bégin écrivit alors au pape, l'informant que Landry avait récusé le tribunal ecclésiastique proposé. Bégin demandait l'intervention du Saint-Siège qui répondit dans une lettre du 7 juin 1918 (*Letteris Apostolicis*). Cette deuxième lettre sur la question expliquait la position du Vatican que les Franco-Ontariens avaient le droit d'exiger des explications et de demander des changements à la législation scolaire. Mais en bons catholiques, ils devaient aussi rejeter la rébellion et toute action illicite ou violente. Le décret stipulait aussi qu'on ne devrait pas aller devant les tribunaux sans la permission de l'évêque. On encourageait les prêtres à utiliser les deux langues. Chaque camp trouva dans le décret une justification de sa cause. En fait, la lettre s'avérait plutôt favorable aux catholiques de langue anglaise puisqu'elle condamnait le refus collectif d'obéir à la loi. Le jour même de ce décret, le cardinal responsable demandait à Fallon de quitter son siège de London et de déménager, mais l'évêque refusa de quitter son diocèse.

C. L'enlèvement (1917-1927)

La Première Guerre mondiale (1914-1918) avait favorisé l'émergence politique du Canada comme pays indépendant. Mais le pays sortait très divisé de ce conflit à cause de la crise nationale provoquée en 1917 par le projet de conscription. Encore une fois, le Canada français, en bloc, s'était confronté au Canada anglais, en bloc. La « crise de la conscription » laissa de profondes cicatrices. Suprême ironie, le gouvernement de Borden forma en 1917 un « gouvernement d'union » auquel ne participaient pas les Canadiens-Français. Il consacrait la désunion du Canada. Dans l'agitation qui suivit la guerre, avec le retour des soldats, le chômage et les problèmes sociaux, une série de grèves, un mouvement parti de Winnipeg, fit trembler les pouvoirs

publics du Canada, inquiets par la menace bolchévique. Certains voyaient déjà le Canada déchiré par la révolution prolétarienne.

Le conflit autour de la conscription a un peu fait oublier la crise scolaire de l'Ontario. Toutefois, à la fin de février 1919, l'ACFEO tenait son cinquième congrès. La situation ne semblait guère s'améliorer dans les écoles, mais l'Association décidait de continuer la lutte contre le Règlement XVII. Durant l'année, surviendra le décès de Wilfrid Laurier, puis celui du sénateur Landry, président de l'ACFEO. En 1919, les Fermiers-Unis de l'Ontario chassaient les conservateurs du pouvoir. L'année suivante, c'est Borden qui quittait la scène politique. Puis, les libéraux reviennent au pouvoir à Ottawa sous la direction de Mackenzie King. Une nouvelle ère, avec de nouveaux joueurs, semblaient s'ouvrir.

Pour les Franco-Ontariens, la situation paraissait déconcertante. Les tribunaux avaient reconnu le droit de la province d'interdire l'enseignement en français. L'opinion publique, surtout canadienne-française, n'avait pas réussi à faire fléchir le gouvernement ontarien. Les querelles religieuses s'apaisaient, mais aucune solution ne semblait devoir venir. Le sénateur Belcourt fut élu à la présidence de l'ACFEO en 1919. Cet avocat, partisan de la diplomatie discrète, s'acharna à faire évoluer les opinions. Avec l'aide de quelques intellectuels canadiens-anglais, dont Charles B. Sissons, il chercha à changer le climat en Ontario.

1. L'Évolution de l'opinion canadienne-anglaise

Le Canada sortait très divisé de la crise de la conscription. Plusieurs intellectuels, inquiets d'une situation qui risquait de dégénérer en divisions permanentes, songeaient à faire des accommodements qui reconnaîtraient les droits du français au Canada. Durant les années 1920, le Canada franchit les dernières étapes qui l'ont conduit en 1931 au Statut de Westminster, c'est-à-dire à l'indépendance politique. La dépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne était une idée révolue et on assistait à la naissance d'un nationalisme canadien tiré directement de l'idéologie nationaliste canadienne-française,

En Ontario, où le Règlement XVII continuait, surtout à Ottawa, de pourrir, l'après-guerre a produit quelques ouvrages qui annonçaient une évolution. Ces livres, qui eurent un impact, traduisaient de nouvelles attitudes. Trois auteurs illustrent le mieux ces nouvelles attitudes : William Henry Moore (secrétaire général du *Canadian Northern*), A. Hawkes et Percival F. Morley. En novembre 1918 paraissait *The Clash - A Study in Nationalities*, par William Moore. Ce protestant demandait aux Anglo-Ontariens de donner aux Franco-Ontariens le traitement que les Québécois accordaient à leur minorité anglo-protestante. Il souhaitait l'harmonie des relations, plutôt que l'homogénéité. Arthur Hawkes, un journaliste, publia en 1919 *The Birthright*, un ouvrage qui allait dans le même sens que le livre de Moore. Percival Morley, en 1919, publiait, *Bridging the Chasm - A Study of the Ontario-Quebec Question*, où l'auteur plaidait pour le maintien du français en Ontario. Ces premiers signes traduisaient un changement d'attitude, une reconnaissance que le traitement des Franco-Ontariens n'était qu'un reflet du traitement infligé à tous les Canadiens-Français du Canada et aussi que les mauvaises relations ethniques franco-anglaises résultant de la Première Guerre mondiale, devaient être corrigées, y compris en Ontario. Durant la décennie suivante, plusieurs autres intellectuels ontariens prirent la parole en faveur d'une attitude plus tolérante. Ce fut notamment le cas de Charles B. Sissons, professeur de Victoria College, ou de Sir George W. Ross, ancien premier ministre de l'Ontario (1899-1905). Ce fut aussi le cas de Sir Richard W. Scott, un Irlandais catholique et de plusieurs intellectuels protestants qui condamnèrent le Règlement XVII, comme l'historien George M. Wrong, professeur d'histoire à l'université de Toronto, O.D. Skelton et autres.

Même le clergé catholiques de langue anglaise devenait plus souple. Lors d'une réunion à Québec, à la fin d'avril 1919, les évêques avaient convenu qu'il serait bon de séparer les élèves français des élèves anglais, en somme de fonctionner séparément comme on le faisait à Ottawa avant 1912. Mais le premier ministre Hearst, que Fallon avait menacé de tempête s'il cédait un pouce, ne voulait pas entendre parler d'une séparation de la commission scolaire, ce qui reviendrait à créer une commis-

sion scolaire française. Les derniers accrochages eurent lieu en 1919, quand *Le Droit* critiqua l'évêque Scollard, accusé d'avoir fait des manoeuvres à Sturgeon-Falls en nommant un prêtre anglais dans une paroisse française. L'évêque fit lire en chaire une lettre qui dénonçait les calomnies du *Droit*, puis demanda à Gauthier d'exiger une rétractation. *Le Droit* refusa... et l'affaire aboutit chez le délégué apostolique. Scollard intenta une poursuite, puis *Le Droit* admit publiquement d'avoir manqué de respect. Mais Scollard voulait des *excuses* et une admission d'erreur. Le délégué obtint que *Le Droit* publie une rétractation complète et que Scollard retire sa poursuite. Puis l'évêque d'Alexandria meurt en 1920, ce qui pose la question de la succession. Rome nomma Félix Couturier, un dominicain de Grande-Bretagne d'origine française! Ce qui rétablit finalement le calme, ce fut le silence des plus bruyants extrémistes, comme le défunt curé Whelan à Ottawa. En plus, Rome avait imposé le silence à Fallon, pour le plus grand bien de toute la province. Leur silence permit un retour au calme.

En 1919, le gouvernement conservateur de Hearst fut battu aux élections par le parti des Fermiers-Unis. Le nouveau premier ministre, E.C. Drury, n'était pas lié directement aux politiques anciennes, mais il n'entreprit aucune mesure pour changer la politique scolaire des conservateurs. Toutefois, en 1921, le gouvernement publia une brochure, *Public Schools in the French-speaking Districts*. Ce document reconnaissait enfin que les Canadiens-Français se croyaient lésés dans leurs droits et indiquait que les Règlements XV (pris en 1890) et XVII (1912, puis 1913), se contredisaient. Ce document, qui appuyait la position de l'ACFEO, notait la difficulté de recruter des enseignants qualifiés pour les régions éloignées. Le document affirmait encore que la volonté des parents de faire apprendre le français à leurs enfants était naturel et juste, que la qualité d'une école dépendait de son enseignant et que les Canadiens-Français devraient obtenir des services d'aussi bonne qualité que les Canadiens-Anglais. La brochure concluait qu'en éducation, les résultats comptaient davantage que les méthodes et qu'il fallait laisser une mesure de liberté pour le développement de l'enfant et pour s'adapter au milieu où se donne l'enseignement. Le journal

orangiste *Sentinel* vit rouge, rappelant que le Règlement XVII était une querelle religieuse, que Londres avait tranché, que les Canadiens-Français finiraient par accepter le jugement, que les commissions scolaires avaient des droits, que « our French compatriots are seeking to bring the Educational system of Ontario under their control ».

La publication même de ce document laissait entrevoir, chez les gouvernements, une ouverture qu'on n'avait pas vue depuis une décennie. Le gouvernement Drury était plus ouvert aux Franco-Ontariens et certains de ses membres, comme Morrison, assura même une présence franco-ontarienne dans les rencontres agricoles. Mais le gouvernement de Drury ne voulait rien faire avant que la paix ne revienne entre les catholiques d'Ottawa. Le ministre de l'Éducation était Robert Henry Grant et il menaça de quitter le gouvernement si Drury retirait le Règlement XVII. Grant avait été élu dans un comté comprenant de nombreuses loges orangistes. Drury et le causus du parti craignaient les loges orangistes et la réaction du chef de l'Opposition conservatrice, Howard Ferguson. Drury opta donc pour l'inaction, à la grande exaspération de Belcourt.

Le président de l'ACFEO, Belcourt, dénonça le gouvernement pour une inaction qui lui coûta sans doute des votes chez les Franco-Ontariens. Aux élections de 1923, les Fermiers-Unis de E.C. Drury furent battus. Le gouvernement, pour ne pas déplaire aux orangistes, s'était aliéné et les catholiques et les Franco-Ontariens sans pour autant obtenir l'appui des orangistes aux élections de 1923. Charles B. Sissons, qui faisait partie de l'entourage de Drury, avait mécontenté les orangistes en 1923 lorsqu'il les avait dénoncés au congrès de l'Ontario Educational Association. L'Association avait néanmoins par vote repoussé l'idée d'enseigner en français ou d'accorder plus de fonds aux écoles séparées.

Sous la direction de Belcourt, l'ACFEO se transforma. Après le décès de Landry, Genest occupa temporairement la présidence, puis Belcourt le remplaça. Il fut reconduit en 1921 et restera plus d'une décennie à la tête de l'Association. Celle-ci manquait encore et toujours de fonds. L'ACFEO était à bout de

ressources. En 1921, elle montrait son bilan à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans l'espoir de quelques secours. L'ACFEO avait soutenu 200 procès et dépensé 53 000 \$ en recours judiciaires et pour des services juridiques. *Le Droit*, qui connut même une grève en 1921, était menacé de fermeture bientôt à moins d'une aide qu'il espérait obtenir de la province de Québec. Le journal avait un besoin immédiat de 2 000 \$ et de 10 000 \$ à moyen terme. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal organisa un comité pour recueillir d'urgence les 2 000 \$ demandés par le père Charles. Le comité, présidé par Lagacé, approcha divers regroupements. La Société put envoyer 800 \$, et plus tard un autre 237 \$.

2. Le début de la fin

Dans les années qui ont précédé le retrait du Règlement XVII, un travail préparatoire important fut effectué par un organisme appelé la *Unity League*. Fondée en 1921, elle visait la promotion de la *bonne entente* entre les deux principaux groupes linguistiques du Canada, les Canadiens-Français et les Canadiens-Anglais. Ses activités consistaient à organiser des conférences, à publier des brochures. La Ligue se porta à la défense des Franco-Ontariens et, reprenant leurs arguments, défendit le droit à l'enseignement en français. Ils demandaient pour les Franco-Ontariens la jouissance des mêmes droits que les Anglo-Québécois. En 1923, l'ACFEO exprima officiellement sa reconnaissance à la Ligue. Elle regroupait des professeurs d'universités, des députés, des avocats, des médecins, des journalistes et des hommes d'affaires.

Un des membres les plus dévoués de la *League* fut James L. Hughes (1846-1935), enseignant, inspecteur des écoles publiques à Toronto pendant quarante ans, innovateur qui avait introduit les jardins d'enfance et l'éducation technique, poète plusieurs fois publié, auteur d'ouvrages pédagogiques, ancien grand-maître de la Loge Orangiste. Mais il en était venu à la conclusion que le Règlement XVII nuisait à l'unité nationale. En 1922, la *Unity League* lui avait demandé de faire l'inspection des écoles bilingues d'Ottawa. Plus tard, il visita aussi les écoles de de Bourget et de Clarence-Creek. Dans son rapport, Hughes

affirmait que les élèves parlaient bien l'anglais, compte tenu du fait qu'ils vivaient dans des quartiers français. Selon lui, ces écoles se plaçaient au même niveau que les meilleures écoles de district ailleurs en Ontario. L'appui de Hughes fut d'un secours important. Hughes était très présent dans la presse, préconisant une politique d'assouplissement. De retour à Toronto en mai 1923, Hughes prononça au Musée Victoria une conférence où il dénonça l'injustice du gouvernement de l'Ontario envers les Canadiens-Français, une mesure qui en plus nuisait à l'unité nationale du Canada.

Un autre regroupement oeuvrait dans le même sens, le mouvement de la *Bonne Entente*, un terme qui à l'époque n'évoquait pas l'idée de trahison culturelle qu'il a acquis dans plusieurs milieux nationalistes. Il réunissait des gens d'affaires et des personnes influentes. Par exemple, le 12 mars 1923, le groupe invitait à Toronto une centaine d'hommes d'affaires de Montréal et de la province de Québec. Le lieutenant-gouverneur de la province était le président de la réunion. Toutefois, le juge P.A. Choquette avait refusé de participer et fait connaître par écrit le motif de son absence. Il lui semblait que l'idée de *bonne entente* restait difficile à atteindre tant que la minorité française de l'Ontario resterait privée de ses droits scolaires. Il demandait pourquoi le gouvernement de l'Ontario ne suivait pas l'exemple du Québec dans le traitement de sa minorité linguistique. Néanmoins, un train spécial, parti de Montréal, se rendit à Toronto et la réunion eut lieu.

À Ottawa, c'est le Canadian Club qui convoqua une rencontre où le conférencier était William Moore. Même dans les milieux d'éducation, certains commençaient à douter de l'évaluation qui, sous le couvert de « l'inefficacité », avait servi de prétexte à l'abolition de l'enseignement en français. En fait, des douzaines d'écoles, toutes celles d'Ottawa et plusieurs dans Russell et Prescott, continuaient d'enseigner en français, avec des moyens réduits. Le problème des enseignants était pédagogique et plusieurs pensaient que la solution devait aussi être pédagogique.

Depuis le XIX^e siècle, un des griefs fréquents faits à l'enseignement en français, c'était la qualité inférieure des enseignants. Après 1899, le gouvernement avait mis sur pied des *écoles modèles* de langue française pour donner des certificats. De plus en plus d'enseignants avaient reçu des certificats, au moins de troisième et deuxième classe. Mais il fallait, pour obtenir un brevet de *première classe*, un séjour dans une école normale et il n'en existait aucune fonctionnant en français, ni à Toronto, ni à Ottawa. Le Premier Congrès de la langue française, en 1912, avait émis le voeu que l'université d'Ottawa ouvre une faculté d'éducation.

Or le Règlement XVII interdisait l'enseignement en français et il pouvait paraître provocateur d'ouvrir une école normale française alors que le gouvernement interdisait l'enseignement en français. En 1920, l'ACFEO avait demandé à l'université d'Ottawa d'ouvrir une École normale, mais le gouvernement Drury avait alors refusé son accord. Au début de 1923, des bruits circulèrent que l'université d'Ottawa ouvrirait, à ses propres risques et périls, une école de pédagogie pour la formation du personnel destiné à enseigner dans les écoles bilingues de la province.

Il existait une entente officieuse entre l'Université d'Ottawa et l'ACFEO. Dirigée par l'oblat René Lamoureux, assisté du père A. Lajeunesse, d'Aurélien Bélanger et de Louis Charbonneau, l'école ouvrait en 1923. Par conséquent, les cinq *écoles modèles* (Sandwich, Sturgeon-Falls, Embrun, Vankleek-Hill et Ottawa) fermèrent leur portes. En 1925-1926, ces écoles accueillèrent respectivement 49, 158, 109, 22 et 41 élèves. À Sturgeon-Falls, le directeur était J.M. Kaine (aidé de Soeur Gabriel et de Mlle M.O. Cleland), à Embrun le directeur était J. Bécharde (aidé de Mlle A. Fortier et de C.M. Blanchard), à Vankleek-Hill, John Hartley était directeur (aidé de Robert Gauthier), à Sandwich, D.M. Eagle dirigeait (aidé de A.J. Bénéteau et d'Albina Sabourin). Désormais, seule l'École normale d'Ottawa formerait les institutrices et instituteurs de l'Ontario français, situation qui durera quarante ans, jusqu'à la fondation de l'école normale de Sudbury.

Le gouvernement acceptait l'ouverture de l'école, mais se réservait le droit de nommer les professeurs, après entente avec

l'université. En juin 1924, les quinze premiers diplômés complétaient leurs études pédagogiques, le nombre étant une vingtaine en 1927.

L'ACFEO se réunit à Ottawa en avril 1923. Lors de ce congrès, l'honorable Rodolphe Lemieux évoqua l'évolution vers des sentiments plus éclairés dans la population. Il notait la volonté d'accommodements entre les élites française et anglaise du pays. C'est aussi le moment où l'abbé Lionel Groulx, sous le nom de plume d'Alonié de Lestres, publiait *L'Appel de la race* (1922) un roman dont la trame semblait refléter la situation du président de l'ACFEO, Belcourt, marié à une Canadienne-Anglaise. Cette publication provoqua de fortes réactions, tant défavorables que favorables.

Quant à l'ACFEO, elle était toujours à bout de souffle. Elle demanda encore une fois de l'aide à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui lui accorda en 1925 un autre 500 \$.

3. Le dénouement de la crise (1923-1927)

Le climat de confrontation disparaissait. Beaucoup des premiers acteurs avait quitté la scène. L'archevêque Gauthier, décédé, avait été remplacé par J.-M. Émard, un Canadien-Français, en 1923. La même année, les Fermiers-Unis avaient été battus par les conservateurs. Le chef des conservateurs était cet ancien ultra-protestant, Howard Ferguson, vieux routier des luttes contre les écoles françaises. Devenu premier ministre, il manifesta une modération inattendue.

Aux élections de 1923, les conservateurs, sous Howard Ferguson, remportèrent la victoire. La députation ne comprenait qu'un seul Franco-Ontarien, non ministrable. Des conservateurs du Québec et Arthur Meighen, chef des conservateurs fédéraux, pressaient Ferguson d'inclure un Franco-Ontarien dans son cabinet. On parla même de l'éventualité de libérer un siège pour faire place à un Franco-Ontarien apte à siéger au cabinet. Dans la députation libérale, toutefois, se trouvait l'ancien inspecteur Aurélien Bélanger qui, au cours des années suivantes, posa beaucoup de questions au gouvernement au sujet des écoles françaises, de l'École normale d'Ottawa, des inspecteurs.

Au moment même où des accommodements semblaient possibles, où l'épiscopat irlandais semblait disposé à laisser une place au français, un nouvel incident se produisit à Pembroke. Cette ville s'était développée au siècle dernier, à partir de l'industrie du bois, puis s'était industrialisée à la fin du siècle. En 1898, Rome y avait érigé un diocèse (le vicariat apostolique date de 1882), dirigé par l'évêque L.-Z. Lorrain. Dans les années 1920, la commission scolaire avait embauché une jeune institutrice, Jeanne Lajoie. Mais après des hésitations entre une religieuse et la jeune Franco-Ontarienne, la commission scolaire avait fini par lui préférer la religieuse anglaise. Le Cercle Lorrain, dirigé par Alfred Longpré, mena une lutte de trois ans pour obtenir un enseignement en français. L'évêque irlandais appuyait la commission scolaire, menaçant d'excommunication ceux qui cesseraient de verser leurs taxes au système des écoles séparées. Les Canadiens-Français avaient fini pour ouvrir une *école libre*, appelée école Jeanne-d'Arc, où enseignait Jeanne Lajoie qui devint une héroïne populaire, très admirée dans la presse sous le terme de « pucelle de Pembroke ». Quand l'école libre avait ouvert ses portes, le curé avait refusé de bénir les lieux. Longpré s'était donc rendu à Québec, avait prélevé de la terre sur les Plaines d'Abraham, l'avait fait bénir par le cardinal Bégin et était revenu étendre ce sol béni sur le terrain de l'école Jeanne-d'Arc. Finalement, le problème fut résolu en 1927, quand la commission scolaire accepta une école avec un enseignement en français. Entre-temps, l'école libre était devenue un dernier champ de bataille pour l'ACFEO qui y mena la dernière bataille de la guerre contre le Règlement XVII. Maladive, Jeanne Lajoie (1899-1930) se rendit à Montréal où elle mourut en 1930. Symbole de défi à l'autorité scolaire et ecclésiastique, elle incarna la résistance franco-ontarienne au Règlement XVII. Son souvenir est resté très vif dans la mémoire populaire, figure de martyre de la cause franco-ontarienne, inspirant plusieurs écrits.

Le premier ministre Ferguson, à la recherche d'alliés contre le gouvernement fédéral de Mackenzie King, souhaitait nouer des liens avec le premier ministre de la province de Québec, Louis-A. Taschereau. On parlait en 1925 d'un axe Ferguson-Taschereau contre l'ennemi commun, le gouvernement fédéral. La collabora-

tion devait d'abord porter sur l'exploitation de l'électricité. Mais le Règlement XVII restait un obstacle à la coopération entre les deux provinces. Pire encore, certains nationalistes, au Québec, parlaient en 1925 de lancer une campagne de boycott des produits ontariens, grâce aux efforts d'Armand Lavergne et de Omer Héroux.

À l'Assemblée législative, le député libéral Aurélien Bélanger (1878-1953) talonnait le gouvernement sur la question scolaire. Dès la session de 1924 de l'Assemblée législative, le député Aurélien Bélanger avait réclamé un traitement plus équitable en faveur des écoles bilingues. A la suite de ce discours, le ministre de l'Éducation, Howard Ferguson, avait promis qu'une enquête serait faite. Louis Côté était un avocat d'Ottawa et un membre du parti conservateur. En 1924, il avait montré à Meighen puis soumis un projet d'amendement au Règlement XVII. Ce modeste projet maintenait l'obligation d'étudier l'anglais et le double inspectorat, mais permettait l'enseignement en français dans les deux premières années pour tous. Ferguson demanda à rencontrer Belcourt, président de l'ACFEO. Belcourt joua la carte politique, en rappelant à Ferguson et aux autres conservateurs qu'ils n'avanceraient jamais au Québec s'ils ne réglèrent pas d'abord la question du Règlement XVII.

En 1925, Aurélien Bélanger prononça à l'Assemblée un important discours. Pendant deux heures, le vendredi 3 avril 1925, puis pendant un autre quatre heures le lundi 6 avril 1925, Bélanger se présenta comme le promoteur de l'*unité nationale*. Il dit que le bien du pays dépendait de la coopération, qu'on devait mettre fin à la mésentente qui empoisonne les relations entre les deux groupes linguistiques du pays. Il cita l'échec des expériences des écoles bilingues dans d'autres pays. Il demanda qu'on s'interroge sur ce qui serait le mieux pour l'avenir. Il reconnaissait qu'il y avait parmi les Franco-Ontariens des agitateurs, mais dans l'empire britannique, aucune liberté ne fut conquise sans l'aide des agitateurs. A la fin de son discours, les deux côtés de la Chambre l'applaudirent, il reçut même une poignée de main du premier ministre Ferguson.

En avril 1925, Ferguson déclara qu'il n'était pas lié au Règlement XVII, qui pouvait donc être changé si cela s'avérait nécessaire. Il promit une enquête complète sur la question des écoles françaises. En fait, le gouvernement commençait à se soucier des conséquences éventuelles d'un boycott commercial annoncé contre les produits ontariens. À l'automne, le gouvernement de Howard Ferguson donna suite à sa promesse. Le 21 octobre 1924, le ministre de l'éducation nomma F.W. Merchant, directeur en chef de l'éducation, à la présidence d'une commission d'enquête sur les écoles fréquentées par les élèves parlant le français. Outre Merchant, auteur en 1912 du fameux *Rapport Merchant*, le juge Scott, un orangiste très connu de la région de Perth, et Louis Côté, avocat d'Ottawa. La commission avait deux secrétaires, W.J. Karr (directeur de l'organisation des écoles rurales, au ministère de l'Éducation) et A. J. Bénéteau (French Master of the English-French Training School, Sandwich).

Leur mandat était de vérifier « the general efficiency » des écoles anglaises-françaises, de mesurer l'efficacité du Règlement XVII « in securing for all pupils a practical working knowledge of English without interfering with adequate instruction in French », de proposer des moyens d'améliorer l'enseignement dans ces écoles, d'articuler un plan pour une meilleure formation des enseignants. Les travaux de la commission commencèrent le 11 novembre 1925, mais elle n'avait pas d'échéancier précis pour la remise de son rapport. Il y avait en Ontario environ 1000 classes où le français s'enseignait comme matière et elles furent presque toutes visitées (on pouvait en examiner de deux à quatre par jour au dire du gouvernement en 1926). La commission prit deux ans et visita un total de 330 écoles comprenant 843 classes.

À cause de l'alliance avec Taschereau, Ferguson courtisait la population québécoise, publiant même dans *La Presse*, en mars 1927, un « message fraternel ». *La Presse* et *Le Devoir* virent une ouverture, une brèche dans le mur d'hostilité de l'Ontario anglo-protestant. Mais d'autres, comme *Le Droit*, répliquèrent que les excursions au Québec, les belles paroles et la distribution de crème glacée ne suffiraient pas. Le bruit courrait aussi que Ferguson songeait à la politique fédérale, puisque

Meighen avait quitté la direction du parti conservateur. Même Belcourt ne croyait pas que Ferguson, cet ultra-protestant depuis si longtemps hostile aux écoles françaises, retirerait le Règlement XVII. Pourtant.

Le rapport de la commission Merchant-Scott-Côté fut rendu public en septembre 1927. Dès le 21 septembre, Ferguson annonça que le gouvernement accepterait les recommandations du Rapport. Une proclamation faite le 29 septembre mettait en application les recommandations du Rapport. Ferguson affirma que la politique adoptée il y a quinze ans n'avait pas fonctionné et souhaitait que le public accepte les recommandations du Rapport. Le 5 octobre 1927, l'ACFEO publiait un manifeste adressé aux Franco-Ontariens leur demandant d'accueillir avec bienveillance les réformes du rapport Merchant. Le 8 octobre 1927, la Commission scolaire d'Ottawa adoptait une résolution pour rentrer dans le rang et offrant sa coopération.

Partout au pays, la réforme de Ferguson reçut des applaudissements. En novembre 1927, Ferguson se présenta même à une réunion de la Grande Loge de l'Ontario Ouest. Le premier ministre convainquit même les orangistes de faire un essai de cinq ans de la nouvelle politique. Aux élections de 1929, les orangistes organisèrent une English Language School League pour s'opposer aux écoles françaises, mais ils échouèrent complètement. La question des écoles primaires françaises semblait réglée.

Le gouvernement avait déjà nommé six inspecteurs des écoles bilingues de la province. Il reconnaissait l'École de pédagogie d'Ottawa. Le gouvernement nomma A.J. Bénéteau, professeur de français à l'école modèle de Sandwich et secrétaire de la commission Merchant-Scott-Côté, responsable de l'enseignement en français. Depuis cette date, il a toujours existé un fonctionnaire responsable de l'enseignement en français au ministère de l'Éducation.

L'ACFEO contenait à peine sa satisfaction. Les écoles françaises étaient reconnues, la population canadienne-française contrôlait la formation des enseignants. Chose encore

plus incroyable, le clergé irlandais avait donné son aval (l'archevêque Neil McNeil avait déjà assuré son appui), pour que tous travaillent ensemble à augmenter les subventions aux écoles séparées. En 1910, l'avènement de l'ACFEO avait mis un terme à un projet d'augmenter les subventions au séparé. En somme, après 17 ans, ce combat pouvait reprendre. Il allait devenir dans les années 1930, une des principales revendications de l'ACFEO.

Dans le *Report of the Minister of Education Province of Ontario for the year 1927*, le ministre de l'éducation écrivait, dans une partie de son rapport intitulé « Language of Instruction in Schools » que le *rapport unanime* du comité Merchant-Scott-Côté « was widely circulated and met with general approval ». Au terme de ce rapport, on avait conclu que les méthodes utilisées depuis plus de quarante ans ne suffisaient pas et que par conséquent « more reliance must be placed upon sympathetic and helpful advice and supervision and efficient teaching rather than upon some general rules which do not, and cannot, provide for the great variety of conditions that exist. It was, therefore, resolved to restore the old classification of elementary schools which had been in force in the Province for generations, that is, Public Schools and Separate Schools, and to cease regarding a certain number of them as entitled to a classification by themselves based on language distinction ». Le ministère permettait donc à ses inspecteurs de juger, cas par cas et selon les circonstances, et de consulter avec le comité du département (composé du Directeur de l'éducation anglais, du Directeur de l'éducation française, de l'Inspecteur en chef de la province et de l'inspecteur local), sous l'autorité du ministre de l'éducation.

Le ministre terminait son paragraphe ainsi : « It is my intention to keep in close touch with the inspection and supervision of these schools, so as to make sure that the proper policy is being pursued in each case, and that with the willing cooperation of both English and French-speaking people, the official language of the Province will be properly taught » (*Report for 1927*).

Le nouveau régime entra en vigueur le 1^{er} novembre 1927.

CONCLUSION

Aujourd'hui, le Règlement a deux histoires. La première s'attache à étudier les faits survenus entre 1912 et 1927; l'autre cherche la signification de ces événements pour la communauté franco-ontarienne. Dans l'histoire de l'Ontario en général, l'événement semble secondaire.

Le Règlement XVII trouve son explication principale dans l'histoire du développement du système scolaire ontarien. L'amélioration du système passait par l'uniformisation. Les deux grands obstacles à l'avènement d'un système unique furent toujours le système des écoles séparées et le système des écoles françaises. Souvent attaquées, les écoles séparées ne furent jamais l'objet d'une suppression à cause des garanties constitutionnelles qui les protégeaient, même si ces lois ne garantissaient pas l'équité du financement. Quant aux écoles françaises, elles ne possédaient pas de garanties. La communauté canadienne-française de l'Ontario, malgré son militantisme, était faible politiquement et économiquement.

Les épisodes scolaires franco-ontariens font partie de l'histoire du Canada français. Surtout durant les années 1912-1917, un important appui à la communauté canadienne-française de l'Ontario est parvenu du Québec, d'abord de son clergé et de sa presse, aussi de ses politiciens. Mais l'appui le plus constant est venu de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui fut très active dans l'appui qu'elle donna à l'ACFEO. Le Règlement XVII représente une des crises scolaires qui jalonnent l'histoire du Canada français. C'est en partie par souci de s'allier au Québec contre Ottawa que Ferguson voulut tisser des liens avec la province voisine, ce qui favorisa la recherche d'une solution à la crise du Règlement XVII.

Comment un ultra-protestant comme Ferguson, grand promoteur de l'abolition du français, put-il, une fois devenu premier ministre de l'Ontario, abandonner le Règlement XVII ? La réponse

se trouve sans doute dans la dynamique canadienne. Fortement ébranlé par la crise de la conscription, le Canada cherchait des accommodements qui permettraient aux deux peuples fondateurs de la Confédération, le Canada français et le Canada anglais, de trouver une place acceptable. Cette volonté explique les mouvements de réconciliation qui se développent durant les années 1920. Des facteurs nationaux, en somme, déterminent cette évolution.

Était-ce un conflit ethnique ? social ? religieux ? Pour certains, la division fondamentale et déterminante dans une société, ce sont les divisions de classe, notamment la différence entre les propriétaires et les ouvriers. Pour d'autres, la différence entre les hommes et les femmes conditionne toutes les relations humaines. Selon d'autres, les distinctions religieuses, qui impliquent la vie éternelle, font que le partage entre les groupes religieux est le plus significatif de tous. D'autres encore voient dans l'appartenance ethnique la définition fondamentale de l'être humain. On peut choisir son camp, voir des exploiters partout, et s'imaginer enfin que les trois quarts de l'humanité se trompent. Par contre, on peut aussi penser que selon le lieu, le temps ou les circonstances, l'une ou l'autre interprétation soit juste. Car dans les complexes relations humaines et sociales, il est possible d'avoir plusieurs appartenances simultanées. Selon le lieu et le moment, c'est un aspect spécifique de la vie humaine qui semblera prendre le dessus. Il serait en tout cas simpliste de réduire un phénomène social complexe à une seule dimension. Ainsi, il est permis de penser que le Règlement XVII fut à *la fois* un conflit ethnique, religieux, politique et scolaire.

La fin du Règlement XVII ne mettait fin qu'à une crise scolaire. Il faudra attendre encore quarante ans pour que le gouvernement de l'Ontario accepte de financer l'enseignement secondaire français. C'est assez dire que la victoire de 1927 n'était finalement qu'un pas dans le développement de la communauté française en Ontario.

Pour la communauté canadienne-française de l'Ontario, les événements réussirent à galvaniser les énergies, à asseoir la crédibilité de l'ACFEO, devenu pendant deux décennies le fer de

lance de la lutte pour la survivance, à favoriser la création d'un journal, l'ouverture d'une école normale et la création d'un réseau politique franco-ontarien. La création, à Ottawa même, de l'Ordre de Jacques-Cartier, en 1926, se situe dans le prolongement de ces luttes. En somme, le Règlement a forcé la communauté à s'organiser pour se défendre. Désormais, l'ACFEO se constitua en principal porte-parole de la communauté franco-ontarienne, surtout dans ses revendications scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

- AREND, Sylvie. « Les élites ontariennes et le Règlement 17 : analyse comparative et implications pour l'avenir ». Dans *La culture franco-ontarienne : traditions et réalités nouvelles. Franco-Ontarian culture : traditions and new perspectives. Actes du colloque/Conference proceedings 28, 29 octobre - octobre 1982* ([Toronto], Collège Glendon (York University), [1982], xv-79.), p. 1-22.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE D'ÉDUCATION D'ONTARIO. *Congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario 1910. Rapport officiel des séances tenues à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910 (Questions d'éducation et d'intérêt général)*. Ottawa, Association canadienne-française d'éducation [d'Ontario], 1910, 363p.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE D'ÉDUCATION D'ONTARIO. *Écoles bilingues d'Ontario. Étude du Rapport du Dr Merchant*. Ottawa, Compagnie d'Imprimerie d'Ottawa, 1912, 59p. [Cette brochure parut aussi en anglais.]
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE D'ÉDUCATION D'ONTARIO. *Congrès de février 1919. Allocution du président, discours de nos Seigneurs Béliveau et Latulipe, lettre de sa Grandeur Mgr Charlebois*. Ottawa, Le Droit, 1919, 20p.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE D'ÉDUCATION D'ONTARIO. *Manifeste de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario aux Franco-Ontariens*. [Ottawa, 1927], 4p.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE D'ÉDUCATION D'ONTARIO. *Programme d'enseignement bilingue* [Ottawa], 1925, 48p. « Au tableau d'honneur ». Dans *Almanach de la langue française 2*, 1917, p. 38-39. [Liste des commissions scolaires de la province de Québec qui ont souscrit au fonds pour les écoles bilingues de l'Ontario, avec les sommes versées par chacune.]

- BARBER, Marilyn. « The Ontario Bilingual Schools Issue : sources of conflict ». Dans *Canadian Historical Review* 47(3), septembre 1966, p. 227-248. Aussi dans *Minorities, Schools, and Politics* (Toronto, University of Toronto Press, 1969, 111p.), p. 63-84.
- BEAULNE, François. *Le Processus d'extinction du Règlement XVII en Ontario*. Thèse M.A., Université d'Ottawa, 1970, 275p.
- BEGLEY, Michael. *Le Règlement XVII. Étude d'une crise*. [Ottawa], Association des enseignants franco-ontariens, 1979, 41p.
- BELCOURT, Napoléon A. *Regulation 17 ultra vires. Argument of Hon. N.A. Belcourt before the Supreme Court of Ontario, November 2nd 1924*. [Ottawa], Imprimerie du Droit, [1914], 18p. [Pour démontrer que l'article 93 comprend aussi les droits linguistiques.]
- BELCOURT, Napoléon A. *French in Ontario. Reproduced from the University Magazine December 1912*. Ottawa, Imprimerie du « Droit », 1915, 9p.
- BELCOURT, Napoléon A. *Bilingualism. Address delivered before the Quebec Canadian Club at Quebec, Tuesday, March 28th 1916*. Québec, Telegraph Printing, 1916, 16p. [Le texte de la conférence a aussi paru, séparément, dans une autre brochure : *Address delivered before the Quebec Canadian Club at Qubec Tuesday, March 28th; 1916 by The Honorable N.A. Belcourt, K.C., P.C. Bi-Linguism*, s.l., s.n., s.d., 15p.]
- BELCOURT, N.A. *Canada, a Bilingual Nation ? Address delivered at the Christian Students Movement Conference Held in the Convocation Hall, Toronto University, December 29th, 1922*. [s.l., s.n., s.d.], 9p.
- BELCOURT, N. A. *National Unity. Report of a lecture delivered before the literary and athletic society of the University of Toronto, January 9th, 1923*. [s.l., s.n., s.d.], 7p.
- BRAULT, Lucien. « La crise scolaire ontarienne ». Dans *L'École ontarienne* 18(5), juin 1962, p. 3-10 et 19(1), septembre-octobre 1962, p. 36-42.
- CECILLON, Jack. « Turbulent Times in the Diocese of London : Bishop Fallon and the French-Language Controversy, 1910-[19]18 ». Dans *Ontario History* 87(4), décembre 1995, p.369-395.
- CHARBONNEAU, Arthur. *L'Imbroglia scolaire. Discours prononcé au Monument National, le 24 octobre 1915*. Ottawa, Le Droit, 1915, 36p.

- CHARRON, Alphonse-T. *La Langue française et les petits Canadiens français de l'Ontario. Étude lue en séance publique de la Société du Parler français au Canada, à l'Université Laval (Québec), le 4 février 1914.* Québec, L'Action sociale, « Publications de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario », [1914], 29p.
- CHOQUETTE, Robert. *Langue et religion. Histoire des conflits anglo-français en Ontario.* Avant-propos de Mason Wade. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268p. [Le volume parut d'abord en anglais : *Language and Religion. A History of English-French Conflict in Ontario* (Ottawa, University of Ottawa Press, « Cahiers d'histoire de l'Université d'Ottawa » 5, 1975, xiv-264p.).]
- CHOQUETTE, Robert. « Facteurs linguistiques et ethniques dans les rapports entre Canadiens-irlandais et Canadiens-français ». Dans *Studies in Religion/ Sciences religieuses* 2(4), 1973, p. 303-314.
- CHOQUETTE, Robert. « Linguistic and Ethnic Factors in the French-Irish Catholic Relations in Ontario ». Dans *Study Sessions. Canadian Catholic Historical Association* 39, 1972, p. 35-43.
- CLOUTIER, Edmond. *Quinze années de lutte, 1910-1925. Catéchisme de la question scolaire ontarienne.* [Ottawa, 1925 ?], 73p. Polycopié.
- [COMITÉ DE THÉOLOGIENS]. *La crise scolaire dans l'Ontario. Travail d'un comité de théologiens de haute autorité sur les écoles bilingues.* s.l. [1914], 14p.
- Commission on the Public Schools in Ontario in Which the French Language is Taught. Toronto, 1889.
- DIONNE, René. « 1910. Une première prise de parole collective de l'Ontario français ». Dans *Cahiers Charlevoix* 1, 1995, p. 15-124.
- FARRELL, J.K.A. « Michael Fallon, Bishop of London, Ontario, Canada (1909-1931) : the Man and his controversies ». Dans *Canadian Catholic Historical Association. Report* 29, 1968, p. 57-72.
- FOISY, J.-Albert. *La Langue maternelle.* Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 32p. [Pour rester catholique, il faut rester français.]
- French Schools in County of Simcoe. Papers and Correspondance respecting French Schools laid ont the Table by Command of His Honour, the Lieutenant-Governor.* Toronto, 4th Session, 6th Legislature, 53 Vict. No. 53, 6 March 1890, 29p.

- GAFFIELD, Chad. *Language, schooling, and cultural conflict. The origins of the French-language controversy in Ontario*. Montréal, McGill-Queen's University Press, [c1987], xviii-249p.
- GERVAIS, Gaétan. « L'Ontario français, 1821-1910 ». Dans Cornelius Jaenen (s.d.), *Les Franco-Ontariens* ([Ottawa], Ontario Historical Studies Series/ Presses de l'Université d'Ottawa, [c1993], viii-443p.), p. 49-124.
- GRANGER, Pierre. *Aux Canadiens-Français d'Ontario. Raisons d'espérer*. Saint-Hyacinthe, Le Rosaire, 1915, 22p. [« Conférence prononcée à Ottawa, le 10 Déc., au profit des écoles bilingues, dans la salle du Couvent de la rue Rideau ». « (Cette brochure est mise en vente au profit des écoles bilingues, à 10 sous l'exemplaire) ».]
- HOPKINS, J. Castell. *The Canadian Annual Review of Public Affairs*. Toronto, Annual Review Publishing Company, 1905-1930.
- HUGHES, James L. *The teaching of English in the English-French schools of Ottawa. Report of inspection*. [Toronto], University League of Ontario, [1923], [8]p.
- HUGHES, James L., C.B. SISSONS, M.H. STAPLES et Aurélien BÉLANGER. *A principle of Education vindicated. Reports on the teaching of English-French schools of Ottawa and of the rural localities in Ontario. Issued by the RCSS Baord of the city of Ottawa, February, 1924*. Ottawa, Roman Catholic Separate School Board, 1924, 28p. [Repris : Toronto, Ontario Unity League, 1924, 38p.]
- HUMPHRIES, Charles W. « *Honest Enough to Be Bold* ». *The Life and Times of Sir James Pliny Whitney*. Toronto, University of Toronto Press/Ontario Historical Studies Series, 1985, xii-[xiv]-276p.
- JOHNSTON, Charles M. *E.E. Drury : Agrarian Idealist*. Toronto of University Press/ Ontario Historical Studies Series, 1986, xii-299p.
- LALONDE, André. *Le Règlement XVII et ses répercussions sur le Nouvel-Ontario*. Préface de Guy Courteau. Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, « Documents historiques » 46-47, 1965, 71p.
- LANDRY, P. *Question scolaire de l'Ontario. Le désaveu*. Québec, Dussault et Proulx, 1916, 34p.
- LANDRY, Philippe. *Mémoire sur la difficulté scolaire de l'Ontario*. [Ottawa, Association canadienne-française d'éducation d'Ontario], 1915, 38p.

- LANDRY, Philippe. *La Question scolaire de l'Ontario. Le désaveu. 1^o Requête de l'Épiscopat. 2^o Réponse au Rapport du Ministre de la Justice. 3^o Réponse au Mémoire du Ministre des Postes. 4^o Lettre au Premier Ministre du Canada.* Québec, Dussault et Proulx, 1916, 34p.
- [LANDRY, Philippe]. « Lettre de M. Landry à Mgr L'Archevêque d'Ottawa » [« Partie documentaire »]. Dans *Action française* 1(7), juillet 1917, p. 211-224.
- LÉGALITÉ, C. de la. *The juridical and pedagogical position of English-French schools in Ontario.* Ottawa, Imprimerie « Le Droit », 1915, 40p.
- LONGPRÉ, Alfred. *L'Éveil de la race. Un épisode de la résistance franco-ontarienne (Pembroke, 1923-1927).* Préface de Victor Barrette. Ottawa, Éditions du Droit, [1930], 63p.
- [LONGPRÉ, Alfred]. *Les Garanties du français et le Règlement XVII. Dialogue entre Nicolas Longtin, maître d'école et Louis Bérubé, ouvrier. La scène se passe dans l'Ontario en mars 1927.* Montréal, Le Devoir, 1927, 64p.
- Manifeste de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario aux Franco-Ontariens.* [Ottawa, 24 septembre 1927], 4p.
- MARION, Marie-Albert. *Le Problème scolaire. Étudié dans ses principes.* Ottawa, Imprimerie de l'Ottawa Printing Co., 1920, 325p.
- [MERCHANT, F.W.]. *Report on the condition of English-French Schools in the Province of Ontario by W.W. Merchant.* Toronto, King's Printer, 1912, 81p.
- MOORE, W.H. *Le Choc. Etude des nationalités.* Montréal, Beauchemin, 1920, 469p. [*The Clash. A Study of nationalities* (Toronto, J.M. Dent & Sons, 1918, xxiii-333p.).]
- MORLEY, J.P. *Bridging the chasm : a study of the Ontario Quebec question.* Toronto, Dent, 1919, 182p.
- OLIVER, Peter. *G. Howard Ferguson. Ontario Tory.* Toronto, University of Toronto Press/ Ontario Historical Studies Series, 1977, xv-501p.
- OLIVER, Peter. « The Resolution of the Ontario Bilingual Schools Crisis, 1919-1929 ». Dans *Journal of Canadian Studies/ Revue d'études canadiennes* 7(1), février 1972, p. 22-45. Aussi dans Micheal J. Piva, *A History of Ontario : Selected Readings* (Mississauga, Copp Clark Pitman, 1988), p. ...

- Papers and correspondence respecting French schools laid on the table by command of His Honour the Lieutenant Governor. Provincial Secretary's Office. Toronto 6th March, 1890. Toronto, [1890], 29p. « La Prière des petits Franco-Ontariens ». Dans *Almanach de la langue française* 1, 1916, p. 109. [Texte d'une prière appartenant à l'évêque Anicet Latulipe que les papes Pie X et Benoît XV avaient bénite.]
- PRANG, Margaret. « Clerics, Politicians, and the Bilingual Schools Issue in Ontario, 1910-1917 ». Dans *Canadian Historical Review* 41(4), décembre 1960, p. 281-307. Aussi dans, *Minorities, Schools, and Politics* (Toronto, University of Toronto Press, 1969, 111p), p. 85-111.
- Regulations and Correspondance Relating to French and German Schools in the Province of Ontario. Toronto, Printed for the Department of Education by Warwick and Sons, 1889, 134p.
- Report of the Committee Appointed to Enquire into the Condition of the Schools Attended by French Speaking Pupils. [Rapport Merchant-Scott-Côté]. Toronto, King's Printer, 1927, 149p. [Comité composé de F.W. Merchant, J. H. Scott et Louis Côté. Texte bilingue. Texte bilingue.]
- ROSS, George William. *The French Language in our Public Schools, March 8th 1889*. Toronto, 1889.
- ROULEAU, Raymond-Maire. *Benoît XV et les écoles bilingues*. [Ottawa, Le Droit], 1918, 16p.
- ROULEAU, Raymond-M. « Apôtres et défenseurs de la langue française dans l'Ontario. Mémoire présenté au Premier Congrès de la Langue française ». Dans *Bulletin du Parler français au Canada* 11(4), décembre 1912, p. 150-158.
- RUMILLY, Robert. *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Des Patriotes au Fleurdelisé 1834-1948*. [Montréal], L'Aurore, [c1975], 564p.
- SIMON, Victor. *Le Règlement XVII : Sa mise en vigueur à travers l'Ontario 1912-1927*. Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, « Documents historiques » 78, 1983, 58p.
- SISSONS, C. B. *The Language Issue in the Schools of Canada. Lecture delivered at the Forum in Ottawa, January 1920*. [Ottawa, Le Droit, 1920], 14p.

- SKELTON, O.D. « The language issue in Canada ». Dans *Queen's Quarterly* 24, 1916-1917, p. 438-468.
- SYLVESTRE, Paul-François. « Language Test ». Dans *Horizon Canada* volume 7, p. 1921-1927.
- TREMBLAY, Louis et Hervé BOUDREAU. *Le Règlement XVII. Point culminant d'une époque*. Ottawa. Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 1983, [ij]-57p.
- VILLENEUVE, Jean-Marie-Rodrigue. *Le Recrutement des vocations à l'enseignement bilingue dans l'Ontario. Causerie de la première convention biennale des Canadiens français d'Ontario*. Ottawa, Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1912, 16p.
- VINCENT, Joseph Ulric. *La Question scolaire*. Ottawa, Ottawa Print, 1915, 123p.
- WELCH, David. « Early Franco-Ontarian Schooling as a Reflection and Creator of Community Identity ». Dans *Ontario History* 85(4), décembre 1993, p. 321-347.